

Salon de recrutement
et de la formation

**La 14ème édition
inaugurée avec la
participation de 30
entreprises
diverses et 40
écoles de formation**

La 14ème édition du salon de recrutement et de la formation a été inaugurée hier au Palais des expositions à Alger, avec la participation d'une trentaine d'entreprises représentant plusieurs secteurs d'activités et quelque 40 écoles de formation. À cette occasion, le commissaire du salon, Ali Belkhiri, a indiqué que cette manifestation "s'adresse principalement aux demandeurs d'emploi et aux personnes souhaitant créer leurs propres entreprises, ainsi qu'à tous ceux parmi les diplômés universitaires qui veulent renforcer leurs compétences et leur savoir-faire par des cycles de formation complémentaires". Il a relevé que ce salon qui s'étalera sur trois jours, se veut "un carrefour de rencontres entre les entreprises et les administrations en quête de compétences et les jeunes à la recherche d'un emploi où d'une formation". Il a expliqué que cet espace a pour but d'établir "un dialogue direct à travers des entretiens d'embauche et des contacts d'information", estimant qu'environ "25.000 visiteurs sont attendus d'ici à la fin du salon, dont une grande partie sont des demandeurs d'emploi et de formation de différents profils". Ce salon intitulé "carrefour de l'emploi et de la formation", représente également un espace de rencontres entre les organismes publics d'emploi, dont la Caisse nationale d'assurance-chômage (CNAC), et les jeunes porteurs de projets, tout comme il permettra aux jeunes de s'informer des mesures de financement des différents projets liés aux start-up et à la micro-entreprise. D'autre part, un espace sera réservé aux conférences thématiques et ateliers de conseil et d'information qui seront animés par des professionnels et experts dans le domaine de l'emploi.

Khedam Massika

Plus de 150 morts et 5300 blessés sur nos routes en janvier

Ces **criminels** de la route ne se soucient guère de la vie humaine



Le mois de janvier a été particulièrement meurtrier en termes d'accidents de la circulation, avec au moins 151 morts et plus de 5.300 blessés dans plus de 4.300 accidents, selon un décompte basé sur les chiffres communiqués par les services de la Protection civile, d'où la nécessité de prendre des mesures urgentes et efficaces pour juguler ce fléau. En dépit des différentes mesures prises par les pouvoirs publics et les campagnes d'information et de sensibilisation initiées sur la sécurité routière, les accidents de la route continuent de faire des victimes quasi-quotidiennement. Partant de ce constat alarmant, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a chargé le Premier minis-

tre, Abdelaziz Djerad, de tenir, dans les plus brefs délais, un conseil interministériel consacré exclusivement à l'examen du fléau des accidents de la route. À cet égard, le gouvernement est appelé à "proposer des mesures susceptibles de mettre fin à ces catastrophes qui ont pris des proportions inacceptables et intolérables, avec la hausse constante et préoccupante de sinistres sur nos routes, occasionnant des pertes humaines et matérielles et impactant la santé publiques et l'intégrité du citoyen". En dépit également du durcissement des lois, le facteur humain demeure la première cause des drames routiers, en particulier dans les transports des voyageurs et les transports de marchandises, illustrés par deux accidents

meurtriers survenus en l'espace de quelques jours seulement ayant fait 17 morts et 79 blessés.

Le premier a coûté la vie à 12 personnes et fait 46 blessés au niveau de la RN 03 reliant les communes d'Astil (El-Oued) et celle d'Oumach (Biskra), lorsque deux autocars sont entrés en collision.

Le drame est dû à l'excès de vitesse, selon le directeur de la Protection civile à El-Oued, Ahmed Baoudji.

Le second accident a eu lieu dans la wilaya de M'sila et a coûté la vie à 5 personnes et fait 33 blessés suite à une collision entre un camion et un bus de transport de voyageurs, suivie du renversement de ce bus sur la RN 08 au niveau de la commune et daïra d'Aïn Lahdjel.

Plus de 150 morts et 5300 blessés sur nos routes en janvier Ces criminels de la route ne se soucient guère de la vie humaine

Le mois de janvier a été particulièrement meurtrier en termes d'accidents de la circulation, avec au moins 151 morts et plus de 5.300 blessés dans plus de 4.300 accidents, selon un décompte basé sur les chiffres communiqués par les services de la Protection civile, d'où la nécessité de prendre des mesures urgentes et efficaces pour juguler ce fléau. En dépit des différentes mesures prises par les pouvoirs publics et les campagnes d'information et de sensibilisation initiées sur la sécurité routière, les accidents de la route continuent de faire des victimes quasi-quotidiennement. Partant de ce constat alarmant, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a chargé le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, de tenir, dans les plus brefs délais, un conseil interministériel consacré exclusivement à l'examen du fléau des accidents de la route. À cet égard, le gouvernement est appelé à "proposer des mesures susceptibles de mettre fin à ces catastrophes qui ont pris des proportions inacceptables et intolérables, avec la hausse constante et préoccupante de sinistres sur nos routes, occasionnant des pertes humaines et matérielles et impactant la santé publiques et l'intégrité du citoyen". En dépit également du durcissement des lois, le facteur humain demeure la première cause des drames routiers, en particulier dans

les transports des voyageurs et les transports de marchandises, illustrés par deux accidents meurtriers survenus en l'espace de quelques jours seulement ayant fait 17 morts et 79 blessés. Le premier a coûté la vie à 12 personnes et fait 46 blessés au niveau de la RN 03 reliant les communes d'Astil (El-Oued) et celle d'Oumach (Biskra), lorsque deux autocars sont entrés en collision. Le drame est dû à l'excès de vitesse, selon le directeur de la Protection civile à El-Oued, Ahmed Baoudji. Le second accident a eu lieu dans la wilaya de M'sila et a coûté la vie à 5 personnes et fait 33 blessés suite à une collision entre un camion et un bus de transport de voyageurs, suivie du renversement de ce bus sur la RN 08 au niveau de la commune et daïra d'Aïn Lahdjel.

Pour un schéma national de transport visant à réduire les accidents

A ce propos, le président de la Fédération nationale de transport des voyageurs et marchandises (FNTVM), Boucherit Abdelkader, a mis en avant la nécessité d'un schéma national de transport dans le cadre des efforts visant à réduire les accidents de la route. Il a préconisé, à cet égard, de mettre en place un schéma englobant toutes les activités de transport (bus de longues distances, transport urbain et Osurbain, transporteurs de



marchandises et conducteurs privés) afin de Oréguler le transport et de réduire le nombre des accidents de la circulation. Tout en plaidant pour des assises nationales sur les accidents de la circulation, il a souligné l'importance d'intensifier les campagnes de sensibilisation avec la participation des différents acteurs, estimant que le transport est "l'affaire de tous". Il a rappelé que l'Algérie enregistre chaque année près de 4.000 décès et entre 40.000 et 45.000 blessés, suite aux accidents de la route. Evoquant le facteur humain, avec le non-respect du code de la route, M. Boucherit a cité le manque de formation des conducteurs et la dégradation des routes comme principales causes des accidents de la circulation. Il a appelé, à cet effet, les auto-écoles à la rigueur dans l'octroi des permis de conduire et à garantir une for-

mation efficace aux stagiaires en vue de contribuer à la préservation des vies. Concernant le transport de voyageurs longue distance, il a plaidé pour la généralisation de la règle des deux conducteurs pour se relier et se reposer et, par conséquent, éviter les accidents souvent tragiques, comme il a mis en avant l'importance de renforcer le système de contrôle et d'adopter des mécanismes efficaces pour la vérification de la conduite (chronotachygraphe). De son côté, la Délégation nationale à la sécurité routière (ex-Centre national de prévention et de sécurité routière) œuvre dans le même sens à travers l'organisation de caravanes de sensibilisation sur les dangers de la route avec pour objectif d'inculquer aux usagers de la route les bons comportements, réduire le nombre des accidents impliquant

des chauffeurs professionnels et améliorer les conditions de sécurité routière en milieu professionnel. Il s'agit également d'élargir le champ d'intervention en touchant le maximum de wilayas programmées à chaque caravane de sensibilisation, la Oréalisation de plusieurs supports de communication et l'intensification des programmes d'information et de sensibilisation à travers les différentes chaînes TV et radios. Afin de maintenir la mobilisation autour des questions liées à la sécurité routière, la Délégation nationale à la sécurité routière a multiplié les actions durant l'année 2019 avec notamment des émissions et des spots télévisés et radiophoniques consacrés aux différentes thématiques, outre les supports pédagogiques qui ont été menés en différentes occasions.

Mouloud H / Ag

Solidarité : Une feuille de route pour les catégories vulnérables en fonction des spécificités de chaque région

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaoutar Krikou, a fait état, lundi à Alger de l'élaboration en cours d'une feuille de route pour la prise en charge des préoccupations réelles des catégories sociales vulnérables en tenant compte "des spécificités de chaque région". En application des orientations du Président de la République, le secteur de la solidarité, conscient de l'importance du dialogue entre l'administration et le citoyen et entre le responsable et ses cadres, s'attèle à l'élaboration d'une feuille de route traduisant les préoccupations et les problèmes réels des catégories sociales vulnérables en tenant compte des spécificités de chaque région", a déclaré Mme Krikou lors d'une rencontre régionale des directeurs de l'Action sociale de l'ouest du pays. À ce propos, elle a indiqué que l'objectif de son secteur était un projet national stratégique visant à insuffler une nouvelle dynamique au concept de solidarité, fondé sur la politique sociale de l'Etat et l'assistance aux catégories vulnérables à travers un accompagnement tendant à son intégration dans le processus de développement social, pas uniquement à

travers l'aide financière et matérielle mais également par le biais de la formation et l'accompagnement afin d'atteindre l'efficacité. La ministre a évoqué, également, des mécanismes d'application du développement social sectoriel, en coordination avec tous les secteurs ministériels dans le cadre de la solidarité gouvernementale. Concernant "la nouvelle approche" du principe de Solidarité nationale, la ministre a insisté sur le maintien de "la politique sociale de l'Etat", annonçant plusieurs rencontres avec le partenaire social, des associations et des secteurs ministériels pour la conclusion de partenariats à même de permettre au secteur de la Solidarité d'aller de l'avant. Elle a fait état, à ce propos, de la création d'une Commission nationale de dialogue et de concertation au niveau du ministère regroupant les représentants des partenaires sociaux parmi les syndicats et les associations, affirmant que le dialogue "est le meilleur moyen de Opromouvoir le secteur". Elle a ajouté que le secteur s'attellera en priorité à "promouvoir les actions de solidarité associant l'ensemble des acteurs", tout en veillant à "ancrer cette idée par la sensibilisation sur le terrain avec la participation de la

société civile, des médias et de tous les acteurs publics et privés en accord avec les dispositions de la loi". Parmi les objectifs du secteur, la ministre a également cité "la prise en charge de la famille, le renforcement de la cohésion sociale par la consolidation des mécanismes de médiation familiale, notamment par la réintégration des personnes âgées dans leur milieu familial, la promotion effective de la femme dans les différents domaines de développement, ainsi que l'autonomisation politique pour une véritable représentativité parlementaire". Mme Krikou a, à cette occasion, appelé tous les acteurs à adhérer à cette nouvelle dynamique et à conjuguer leurs efforts pour atteindre les objectifs politiques qui sous-tendent la nouvelle République. Selon elle, cette rencontre vise à présenter le bilan des activités et des réalisations dans le secteur afin de remédier aux lacunes rencontrées et de concrétiser la justice sociale et l'égalité des chances. "Chaque région ayant ses spécificités géographiques et ses propres besoins socio-économiques", d'autres réunions régionales suivront pour couvrir l'ensemble du territoire national, a ajouté la ministre.

M.M

Malfaçons dans le bâtiment L'absence du suivi relevée par le collège des architectes



L'absence d'une stratégie claire et définie et du suivi permanent des travaux figurent parmi les principales causes des malfaçons dans le bâtiment, a affirmé mardi à Alger le président du Collège national des experts architectes, Hamid Boudaoud. S'exprimant au Forum d'El Moudjahid sur les malfaçons dans le bâtiment, M. Boudaoud a souligné l'importance du suivi et de contrôle en amont et en aval dans le bâtiment pour, dit-il, "éviter les dégâts" pouvant être engendrés en cas de catastrophe naturelles, notamment les séismes. Il renvoie, par ailleurs, les malfaçons au manque d'entreprises de bâtiment et de la main d'œuvre qualifiée ainsi que

le non respect des normes de construction et du cahier de chantier notamment le plan de construction, préétabli par l'architecte. Regrettant la "marginalisation" des architectes et des ingénieurs du génie civil, le président du Collège appelle à ce propos, à impliquer d'avantage ces derniers dans les travaux de construction des programmes de logement et des équipements publics en vue de réduire les malfaçons. Il a, d'autre part, suggéré le recensement du patrimoine immobilier à travers le pays afin d'engager, au niveau de chaque commune, des travaux soit de réhabilitation, de renforcement, ou carrément de démolition des bâtisses menacées d'effondrement. Abordant le volet forma-

tion, le conférencier a appelé à vulgariser les formations diplômantes dans les métiers du bâtiment (maçonnerie, peinture, plomberie, menuiserie...). Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la ville, Kamel Nasri, a installé dernièrement une commission technique chargée de déterminer les causes des malfaçons et des défauts de conformité constatés au niveau de certains immeubles et logements et ce, en application des instructions du Premier ministre Abdelaziz Djerad. Cette commission devra déterminer la responsabilité des différents intervenants et les mesures urgentes d'intervention dans la construction des bâtiments.

N.I

Processus de révision de la Constitution Tebboune poursuit la concertation avec les personnalités nationales

Poursuivant sa concertation avec les personnalités nationales dans le cadre du processus de révision de la Constitution, le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu, lundi dernier, l'écrivaine militante et ancienne ministre Mme Zhour Ounissi. L'entretien a porté sur la situation générale du pays et l'échange de vues sur le processus de révision de la Constitution, initié par le Président de la République à travers le Comité chargé de l'élaboration de l'avant-projet de Constitution et la concertation de personnalités nationales, chefs de partis et représentants de la société civile. L'audience a été également l'occasion d'évoquer l'encadrement de la société civile en faveur du citoyen, grâce aux associations existantes. Pour rappel, le chef de l'Etat avait réitéré son engagement pour une révision constitutionnelle garantissant la protection des droits et libertés du citoyen et consacrant une démocratie réelle, fondée sur la séparation des pouvoirs, le renforcement du contrôle parlementaire et l'instauration de contre-pouvoirs efficaces dans un environnement exempt de corruption, où seront réhabilitées les valeurs morales et la compétence en matière de gestion des affaires de l'Etat. L'Algérie est au début d'un processus qui devra conduire à une refondation de l'Etat et de ses institutions sur des bases saines et à un "redressement" économique, social et culturel, avait souligné le Président de la République. Il avait fait savoir que la réalisation de ces objectifs requiert la mobilisation et la détermination de tous et la prise de conscience de chacun sur les enjeux et les défis que nous devons ensemble relever. Aussi, dans l'exercice quotidien des obligations de votre charge, vous devez toujours garder à l'esprit l'impératif de leur concrétisation. Le Président Tebboune avait tenu également, à souligner que désormais l'exercice des missions et attributions sera évalué et apprécié à l'aune de la responsabilité et de la redevabilité qui s'y attachent en tenant compte, essentiellement, du niveau de prise en charge réelle des besoins et préoccupations exprimées par les citoyens en général et



par les opérateurs économiques et sociaux, en particulier. En effet, il est essentiel pour la crédibilité de l'Etat et des institutions publiques ; dira-t-il, que les engagements pris soient honorés car c'est la condition sine qua non du rétablissement du lien de confiance entre l'Etat et le citoyen. Le Président de la République avait notamment déclaré que cette démarche doit s'appuyer sur notre détermination à opérer une véritable rupture avec les pratiques du passé et promouvoir de nouveaux modes de gouvernance à la mesure des espérances de notre peuple. « C'est de la concrétisation de nos engagements que dépendent le recouvrement de la confiance du citoyen dans ses institutions, son adhésion aux actions et sa contribution pleine et sincère à la réalisation de nos programmes de développement », avait soutenu le Président de la République. Pour ce faire, Tebboune avait décidé de mettre en place un Comité d'experts chargé de formuler des propositions et recommandations ayant pour objet de conforter l'ordre démocratique fondé sur le pluralisme politique et l'alternance au pouvoir, d'assurer une réelle séparation et un meilleur équilibre des

pouvoirs en introduisant davantage de cohérence dans le fonctionnement du pouvoir exécutif et en réhabilitant le Parlement notamment dans sa fonction de contrôle de l'action du gouvernement, d'améliorer les garanties de l'indépendance des magistrats, de renforcer et de garantir l'exercice effectif des droits des citoyens et de réhabiliter les institutions de contrôle et de consultation. Il a expliqué que les axes de cette révision tournent autour du renforcement des droits et libertés des citoyens, la réflexion doit porter sur l'élargissement et l'enrichissement des espaces de liberté du citoyen à la fois par la consécration de nouvelles libertés individuelles et collectives, le cas échéant, et la consolidation des droits constitutionnels garantis. Il s'agira de donner un contenu et un sens aux droits et libertés consacrés et de protéger particulièrement la liberté de manifestation pacifique et la liberté d'expression et de la presse écrite, audiovisuelle, et sur les réseaux d'information qui doivent s'exercer librement sans porter atteinte à la dignité, aux libertés et aux droits d'autrui. Il s'agit également de la moralisation de la vie publique et de la lutte contre la cor-

ruption et, à ce propos, le comité devra examiner et proposer des mécanismes propres à éviter les conflits d'intérêts entre l'exercice des responsabilités publiques et la gestion des affaires de sorte à soustraire à l'influence de l'argent la gestion des affaires publiques. La réflexion doit porter également sur les moyens de renforcer davantage les mécanismes de prévention et de lutte contre la corruption, y compris l'implication de la société civile dans cette œuvre de salubrité publique. Elle devra s'étendre aussi à la réhabilitation et au renforcement des institutions de contrôle de manière à conférer à leur action plus d'effectivité dans la protection du patrimoine et des deniers publics. En outre, la consolidation de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs figure parmi les axes de cette refonte et il s'agira particulièrement de promouvoir l'action politique dans sa principale fonction d'impulsion et d'animation de la vie publique dans le respect des règles démocratiques fondées sur les principes d'alternance au pouvoir et de promotion du pluralisme politique. A ce titre, il conviendra spécifiquement d'assurer un fonctionnement

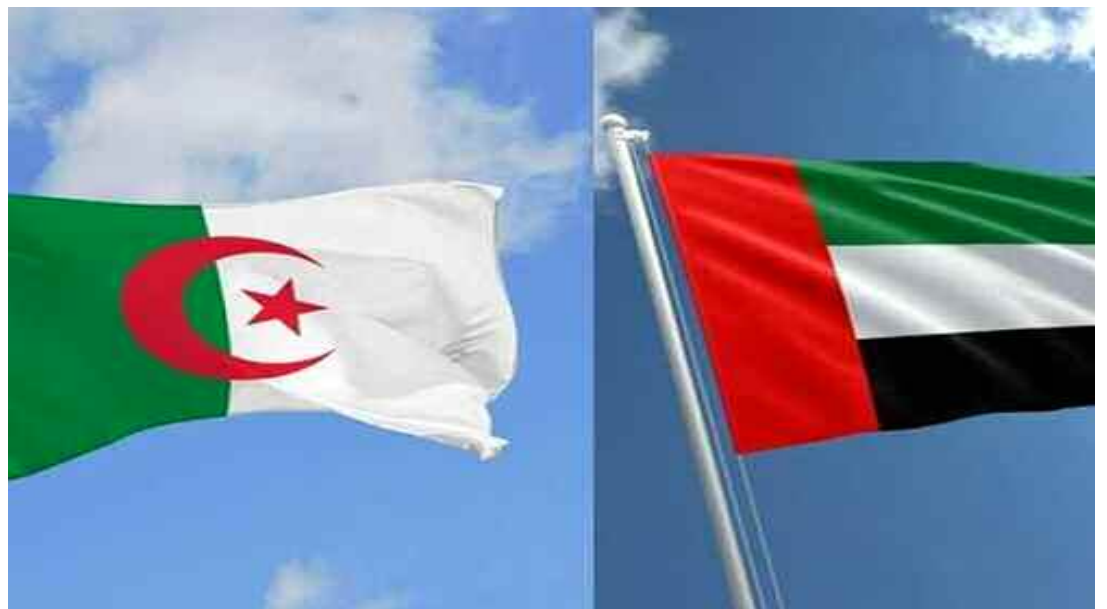
harmonieux des pouvoirs par la redistribution des pouvoirs au sein de l'exécutif et la mise en place de contre-pouvoirs efficaces destinés à éviter toute dérive autocratique. Dans ce cadre, il importe particulièrement de rendre immuable et intangible la limitation du mandat présidentiel à un seul mandat, renouvelable une fois. Ne faut-il pas également réhabiliter le rôle des partis politiques en tant qu'acteurs incontournables dans l'animation de la vie politique de la Nation. Il sera question aussi du renforcement du pouvoir de contrôle du Parlement et à ce niveau, il y a lieu de mettre en place des mécanismes efficaces permettant au parlement d'exercer pleinement ses missions dans le contrôle et l'évaluation de l'action du Gouvernement à travers particulièrement le renforcement du pouvoir des élus, notamment l'opposition parlementaire, dans la fixation de l'ordre du jour des séances des deux chambres du Parlement, la consécration d'une séance par mois au moins au contrôle de l'action du Gouvernement et à l'évaluation des politiques publiques en présence du Premier ministre ou du Chef du gouvernement, selon la formule retenue et, enfin, la possibilité pour les élus de constituer des commissions d'enquête parlementaires sur des faits faisant l'objet d'informations judiciaires. Dans le sillage de ces mesures, il y a lieu également de revoir la configuration de la composante du Conseil de la nation y compris le mécanisme de désignation du tiers présidentiel afin de privilégier les compétences scientifiques tout en veillant à la représentation nationale, tout comme la consolidation de l'indépendance du pouvoir judiciaire. La tâche confiée à ce comité est, à n'en pas douter, immense, car il aura le privilège de contribuer à la refondation de nos institutions et aux modes de gouvernance et c'est là une opportunité qui lui est offerte pour traduire concrètement les aspirations de notre peuple à l'édification d'un Etat de droit fondé sur des principes intangibles et communément partagés pour l'édification du socle de l'Algérie nouvelle.

M. Hamdi

Algérie - Emirats Arabes Unis : Le Président de la République reçoit le ministre émirati des Affaires étrangères

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale des Emirats arabes unis (EAU), Cheikh Abdullah Bin Zayed Al Nahyan, en visite de travail en Algérie. Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale des Emirats arabes unis (EAU), Cheikh Abdullah Bin Zayed Al Nahyan, en visite de travail en Algérie. Cette audience s'est déroulée au siège de la présidence de la République, en présence du directeur de cabinet à la présidence de la République, Noureddine Ayadi, du ministre des Affaires étrangères, Sabri

Boukadoum, et de la délégation accompagnant le chef de la diplomatie émiratie. « Cette visite s'inscrit dans le cadre des relations de fraternité unissant les deux pays frères, et permet de procéder à une évaluation de la coopération bilatérale dans toutes ses dimensions et d'examiner les perspectives de son renforcement, notamment en matière de partenariat et d'investissement ». Elle constitue, également, une occasion d'échanger les vues autour des questions régionales et internationales d'intérêt commun, notamment la situation en Libye au vu des derniers développements que connaît ce pays voisin, et les efforts consentis par l'Algérie et les parties prenantes internationales afin de trouver un règlement politique mettant un terme à la



crise, à travers le dialogue inclusif entre les parties libyennes, loin de toute ingérence étrangère.

Forum d'affaires algero-libyen Le renforcement de la coopération économique mis en évidence

Les participants à un forum d'affaires algéro-libyen, organisé hier à Alger, ont été unanimes à souligner la nécessité de mettre en place les conditions pouvant contribuer au renforcement des échanges commerciaux et économiques entre les deux pays à même de refléter les relations historiques et fraternelles liant les deux peuples. Au terme des travaux de cette rencontre, organisée par la Chambre algérienne de commerce et d'Industrie (CACI), en collaboration avec la Chambre de commerce, d'agriculture et d'industrie de Sebha (Sud-ouest libyen), les participants algéro-libyens se sont mis d'accord sur l'élaboration d'une feuille de route contenant les principales actions à entreprendre pour la mise en place des conditions devant permettre la promotion et l'accroissement des échanges commerciaux et économiques notamment au niveau des zones frontalières. A ce propos, la directrice générale de la CACI, Ouahiba Bahloul a affirmé que ce forum algéro-libyen, qui a permis de recevoir plus de 350 chefs et dirigeants d'entreprises algériennes intéressées par le marché libyen et plus de 75 opérateurs libyens représentant divers secteurs économiques, a été une occasion "prometteuse" ayant abouti à l'identification des actions urgentes pouvant contribuer au renforcement des relations commerciales et économiques entre les deux pays. Outre l'examen des possibilités d'investissements et de co-investissements entre les deux pays, les participants ont convenu également de travailler ensemble pour exploiter les zones frontalières à travers des projets commerciaux devant donner lieu à la couverture des besoins du marché libyen et des perspectives sur le marché africain dans le cadre des zones de libre échanges. Exprimentant son "optimisme" et sa pleine

satisfaction par rapport à l'engouement enregistré lors de ce forum, la directrice générale de la CACI a souligné que les autorités et les opérateurs économiques des deux pays vont travailler ensemble pour la création de plateformes logistiques au niveau des frontières, en vue de mettre en place les conditions pouvant aider à faciliter les échanges commerciaux entre les deux parties. Lors du forum auquel ont participé le ministre du Commerce, Kamel Rezig et le ministre délégué du Commerce extérieur, Aïssa Bekkai, Mme Bahloul a salué "la volonté des autorités algériennes de vouloir promouvoir et d'accroître les relations et les échanges commerciaux entre l'Algérie et la Libye". Dans le même ordre d'idées, le président de l'Association nationale des exportateurs algériens (ANEXAL), Ali Bey Nasri, a plaidé pour le renforcement des échanges entre les entreprises algériennes et libyennes, estimant que la proximité géographique existant entre les deux pays doit être mise à profit pour le développement des zones frontalières. Pour ce faire, le président de l'ANEXAL a exhorté les pouvoirs publics à prendre en charge la problématique des modalités de paiement des transactions commerciales entre les opérateurs des deux pays, précisant qu'il s'agit là de l'une des principales contraintes empêchant la croissance des échanges entre les deux parties.

Le rôle de l'Algérie dans la résolution du conflit en Libye salué

De leurs côtés, les opérateurs libyens ont plaidé, à l'occasion, pour la réouverture des postes frontaliers actuellement fermés pour des raisons de sécurité, citant notamment ceux existant entre la région d'Illizi et Ghadamès et celui reliant Djanet à la région libyenne de Ghat. "De



par la proximité géographique et historique entre les deux peuples, les libyens apprécient beaucoup les produits algériens. Nous considérons les produits industriels et alimentaires algériens parmi les meilleurs de la région aussi bien sur le plan de la qualité que du point de vue prix. Mais nous sommes actuellement pénalisés par la fermeture des postes frontaliers", a regretté le président de la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Sebha, Mansour Abou El Kacem Israyti. "Nous sommes prêts à ramener 500 hommes d'affaires libyens en vue de signer des accords de coopération avec des chefs d'entreprises algériennes. Nous sommes même prêts à mettre en place un pont pour le transit des marchandises algériennes non seulement dans les régions sud libyennes, mais vers de nombreux pays africains. Nous appelons les autorités de nos deux pays à rouvrir

les postes frontaliers et mettre en place les conditions pour assurer un échange sécurisé entre les deux parties", a-t-il souligné. Dans le même sillage, des opérateurs économiques libyens ont appelé à la réouverture des frontières entre les deux pays pour ouvrir le champ à une "forte coopération commerciale et économique", ce qui permettra, selon eux, "de soulager les populations du sud libyen qui n'ont pas accès au marché algérien". La mise en place des dessertes aériennes dans ces zones a été également recommandée par les participants libyens, évoquant la possibilité de renforcer les liens existant entre les communautés vivant dans ces régions. Des opérateurs économiques libyens, à l'instar de Nabil Meftah, à la tête d'une entreprise spécialisée dans l'importation des produits alimentaires et industriels, sont aussi prêts à devenir des distributeurs de pro-

duits algériens en Libye, mettent l'accent sur le contexte "très favorable" avec le retour "en force de l'Algérie dans la résolution du conflit libyen". "Nous sommes très reconnaissants aux efforts menés par l'Algérie pour l'instauration de la paix en Libye. La réouverture des frontières sera une mesure capitale pour renforcer les liens économiques et commerciaux entre les deux pays et pour s'inscrire dans l'objectif d'exportation des produits algériens vers le marché africain", a tenu à souligner, pour sa part, Youcef Abderrahmane, homme d'affaires libyen et délégué des autorités locales. A ce propos, le ministre délégué du Commerce extérieur, Aïssa Bekkai a affirmé que les questions soulevées par les opérateurs algériens et libyens "seront examinées et trouveront des réponses appropriées dans les prochains jours".

Ali B/ Ag

Investissement: « C'est l'importance du secteur d'activité qui définit la part du partenaire étranger » indique Bekkai

Le ministre délégué chargé du commerce extérieur, Aïssa Bekkai, a indiqué, hier à Alger, que la part des investisseurs étrangers en Algérie sera arrêtée en fonction de l'importance du secteur d'activité. Intervenant lors de la cérémonie à l'occasion de la Journée nationale du commerçant, organisée par l'Association nationale des commerçants et artisans (ANCA), M. Bekkai a fait état de la prochaine promulgation d'un texte organique, fixant les secteurs stratégiques concernés par la règle 49/51 et les nouveaux taux en fonction de l'importance du secteur d'activité et sa pertinence pour l'Etat. Le ministre délégué a ajouté, dans ce sens, que l'investisseur étranger sera tenu de recourir à un partenaire algérien, lequel aura une plus grande part si le projet d'investissement concerne un secteur "hautement stratégique", précisant qu'il y aura d'autres pour les autres secteurs, en fonction de leur importance pour l'économie nationale. La règle 49/51, qui "a eu un impact négatif" a été revue en vertu de la loi de Finances de 2020 en la li-

mitant aux secteurs stratégiques. Au titre de la nouvelle loi de Finances, le ministre des Finances est tenu de présenter, à la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), un exposé sur les activités de production de marchandises et les prestations à caractère stratégiques pour l'économie nationale. Pour encourager les exportations algériennes, le ministre a indiqué que son département a ouvert un nouvel atelier consacré à la révision de tous les textes de loi relatifs à l'activité d'exportation afin d'aplanir toutes les difficultés rencontrées. Dans le cadre de la stratégie nationale d'exportation, qui s'étalera jusqu'à 2024, toutes les mesures incitatives nécessaires seront prises au profit des quatre secteurs jouissant d'un intérêt particulier, à savoir l'industrie agroalimentaire, la fabrication de pièces de rechange et composants de véhicules, ainsi que les technologies de l'informatique, du numérique et les industries pétrolières. S'agissant des accords de libre-échange, le ministre délégué a fait état d'un travail de préparation pour une évaluation globale des

accords commerciaux afin d'en déterminer l'incidence, positive ou négative. Cette évaluation à laquelle seront associés l'ensemble des secteurs concernés concernera tous les accords en vigueur, à l'instar de l'accord d'Association avec l'Union européenne, l'accord avec la zone de libre-échange arabe, et même ceux en cours de négociation, a déclaré M. Bekkai. Il a ajouté que le ministère a ouvert le chantier de révision des lois régissant le secteur du commerce. Evoquant la problématique des espaces commerciaux inexploités, il a fait savoir que le ministère avait recensé 571 marchés de proximité fermés malgré la fin des travaux en raison d'un mauvais choix d'emplacement ou de la distribution inéquitable des locaux qui s'y trouvent. Le ministre délégué a, par ailleurs, annoncé un nouveau programme de formation en préparation dans le secteur au profit des commerçants et des artisans au niveau des chambres de commerce et d'industrie. La célébration de la Journée nationale du commerçant coïncide cette année avec le 63e anniversaire de la grève des huit



jours (du 28 janvier au 4 février 1957) observée par les commerçants algériens durant la Guerre de libération nationale. À cette occasion, le président de l'Association nationale des commerçants et artisans algériens (ANCA), Hadj Tahar Boulénouar, a rappelé que "les commerçants et les artisans ont démontré, à travers cette grève historique, leur adhésion à la cause de leur patrie", soulignant qu'"ils ont toujours été en première ligne pour consentir des sacrifices dans les moments difficiles qu'a traversés le pays". Pourtant, a-t-il déploré, une image négative a été accolée aux commerçants au lendemain de l'indépendance par "ceux qui

ont fait mine d'oublier que les principaux chefs de la Révolution étaient eux-mêmes commerçants et artisans, à l'instar de Didouche Mourad, de Badji Mokhtar et du colonel Amirouche". Aussi, a-t-il appelé à la réhabilitation du commerçant, maillon essentiel dans le développement socio-économique du pays, mettant l'accent sur l'importance de la formation. La fille du chahid Mahmoud Mustapha-Chaouch, buraliste ayant été enlevé en 1956 et torturé à mort par la France coloniale, a été honorée à cette occasion. Son père fut le premier disparu de la Guerre de libération nationale.

Zahra Itchiran

Douanes: Réduire le temps de stationnement des conteneurs dans les ports

Le Directeur général des Douanes, Mohamed Ouaret a appelé, lundi à Alger, à la prise des mesures appropriées pour réduire les délais de stationnement des conteneurs au niveau des ports, qui peuvent constituer une saignée pour les réserves en devise. "Il est inacceptable de laisser des sociétés étrangères, dont l'effectif n'excède pas parfois 8 personnes, transférer des sommes colossales en devise en raison du non traitement des conteneurs", a déclaré M. Ouaret lors d'une cérémonie à l'occasion de la Journée internationale de la Douane, au niveau de la direction régionale du port d'Alger. Il a ajouté qu'il "faut agir intelligemment pour ne pas fournir de couverture légale à un détournement de devises, nous ne pouvons parler d'essor économique et continuer à nous ruiner", a-t-il dit. Affirmant que l'Algérie "a souffert de trois décennies noires: la décennie du terrorisme et deux décennies de contrebande de devises", le DG des Douanes a estimé qu'il "est temps de mettre en place des cadres juridiques plus adéquats au contrôle de ce phénomène". Il a appelé, dans ce sens, à destiner les avantages et les facilitations douanières aux opérateurs méritant et honnêtes et non aux manipulateurs qui les utilisent comme tremplin. Evoquant l'importance de l'activité douanière en tant que "gardien de

l'économie nationale", M. Ouaret a appelé également à redoubler d'efforts pour faire face à toutes les transgressions. Par ailleurs, il a préconisé le traitement rapide et efficace des marchandises et des voyageurs, tout en reconnaissant la difficulté de concilier les équations contrôle et facilitation. Le DG des Douanes a plaidé, d'autre part pour "une communication plus efficace" entre toutes les instances concernées par le Commerce extérieur afin d'améliorer le contrôle des marchandises au niveau des frontières. Il a mis en avant, dans ce contexte, l'impérative "intensification de la coopération entre les différents organes intervenant dans le processus du contrôle du commerce extérieur à travers la création de moyens de communication efficace à même de lever le niveau d'échange d'informations. Une coopération efficace est à même de favoriser un environnement de travail encourageant pour les agents en charge du contrôle d'un volume conséquent de marchandises au quotidien et sans erreur, a-t-il dit, mettant l'accent sur l'impératif d'appréhender le travail des autres organes en tant que "contrôle complémentaire et non en aval" de l'activité douanière. "La découverte de marchandises interdites ou l'enregistrement d'infractions par d'autres organes concernés par le



Commerce extérieur, ceci ne devrait pas être interprété comme une négligence de la part des Douanes. C'est sensé être un contrôle complémentaire au travail de l'administration douanière", a-t-il déclaré. S'agissant des conditions de travail "difficiles" des agents de Douanes, M. Ouaret a fait état de propositions à soumettre prochainement aux autorités supérieures pour une prise

en charge de la situation socioprofessionnelle du douanier. L'Algérie célèbre le 26 janvier de chaque année la journée internationale de la douane (JID), organisée, cette année, sous le slogan "La durabilité au cœur de l'action douanière pour les personnes, la prospérité et la planète". Lors de cette cérémonie, organisée par la Direction régionale des Douanes du port d'Alger, il a

été procédé à la remise de grades à des cadres et agents de Douanes et la distinction des retraités et de familles d'agents de Douanes décédés, et ce en présence des représentants des instances élues de la wilaya d'Alger, des corps judiciaire, sécuritaire et militaire, d'instances publiques et d'institutions économiques et d'associations professionnelles.

Salon de recrutement et de la formation La 14ème édition inaugurée avec la participation de 30 entreprises diverses et 40 écoles de formation



La 14ème édition du salon de recrutement et de la formation a été inaugurée hier au Palais des expositions à Alger, avec la participation d'une trentaine d'entreprises représentant plusieurs secteurs d'activités et quelque 40 écoles de formation. À cette occasion, le commissaire du salon, Ali Belkhiri, a indiqué que cette manifestation "s'adresse principalement aux demandeurs d'emploi et aux personnes souhaitant créer leurs propres entreprises, ainsi qu'à tous ceux parmi les diplômés universitaires qui veulent renforcer leurs compétences et leur savoir-faire par des cycles de formation complémentaires". Il a relevé que ce salon qui s'étalera sur trois jours, se veut "un carrefour de rencontres entre les entreprises et les administrations en quête de compétences et les jeunes à la recherche d'un emploi où d'une formation". Il a expliqué que cet espace a

pour but d'établir "un dialogue direct à travers des entretiens d'embauche et des contacts d'information", estimant qu'environ "25.000 visiteurs sont attendus d'ici à la fin du salon, dont une grande partie sont des demandeurs d'emploi et de formation de différents profils". Ce salon intitulé "carrefour de l'emploi et de la formation", représente également un espace de rencontres entre les organismes publics d'emploi, dont la Caisse nationale d'assurance-chômage (CNAC), et les jeunes porteurs de projets, tout comme il permettra aux jeunes de s'informer des mesures de financement des différents projets liés aux start-up et à la micro-entreprise. D'autre part, un espace sera réservé aux conférences thématiques et ateliers de conseil et d'information qui seront animés par des professionnels et experts dans le domaine de l'emploi.

Khedam Massika

Acier: Production mondiale en hausse de 3,4% en 2019, tirée par la Chine

La production mondiale d'acier brut a augmenté de 3,4% en 2019 à 1,87 milliard de tonnes, grâce à la Chine et au Moyen-Orient qui ont plus que compensé le reste du monde, selon les chiffres du secteur publiés hier. Dans toutes les régions en dehors de l'Asie et du Moyen-Orient, la production s'est en effet contractée l'année dernière, a précisé l'Association mondiale de l'acier (WSA) dans un communiqué. La Chine est restée de loin le premier producteur mondial avec une part de production atteignant 53,3% contre 50,9% en 2018. La production d'acier brut de la Chine a augmenté de 8,3% à 996,3 millions de tonnes (Mt), selon la WSA. L'ensemble de l'Asie a de son côté vu sa production d'acier progresser de 5,7% en 2019, à 1,34 milliard de tonnes. Outre la hausse en Chine, la production a augmenté en Inde, deuxième producteur mondial (+1,8% à 111,2 Mt). Mais elle a baissé au Japon, troisième produc-



teur mondial (-4,8% à 99,3 Mt) ainsi qu'en Corée du Sud (-1,4%). L'Union européenne a enregistré une baisse de production globale de 4,9% (à 159,4 Mt), observée dans les principaux pays producteurs: Allemagne 0(-6,5%), Italie (-5,2%), France (-6,1%) et

Espagne (-5,2%). La production d'acier brut a légèrement reculé en Amérique du Nord (-0,8%), malgré des Etats-Unis en hausse (+1,5%). Petite baisse également dans la zone CEI (-0,5%), avec notamment -0,7% en Russie.

« Agriculture intelligente » Oran abrite une rencontre scientifique

Une rencontre scientifique dédiée à l'agriculture intelligente (smart farming) se tient ce jour à Oran, à l'initiative de deux laboratoires de recherche de l'Université d'Oran-1 "Ahmed Benbella", spécialisés notamment dans les bio-fertilisants et l'information avancée. Plus de 200 enseignants-chercheurs issus de différentes universités du pays sont attendus à cette manifestation scientifique qui a pour but de "mettre en relief l'importance de la biotechnologie et de l'informatique dans le domaine agricole", a indiqué le coprésident du comité d'or-

ganisation, Pr Abdelkader Bekki. L'objectif de cette journée consiste en "l'information et la sensibilisation sur l'importance des recherches en biotechnologie et en informatique", a expliqué Pr Bekki, également directeur du Laboratoire de biotechnologie des rhizobiums et amélioration des plantes (LBRAP). L'idée, a-t-il expliqué, est de confronter les résultats des travaux de recherche menés dans ces deux spécialités (biotechnologie et informatique) à l'effet de mettre en œuvre des techniques d'exploitation intelligentes. Le "LBRAP" mise, dans ce

cadre, sur la consolidation de son partenariat avec d'autres laboratoires de recherche à l'instar de celui dédié aux Architectures parallèles, embarquées et du calcul intensif (LA-PECI) et ce, pour développer des solutions innovantes à même d'améliorer le rendement des surfaces cultivées. Des compétences nationales établies à l'étranger participent également à cette rencontre soutenue par la Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique (DG-RSDT), a-t-on souligné.

Le Monde

De l'administration

Quotidien National d'Information

**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST RESERVÉ
POUR VOS PUBLICITÉS**

Pour plus de détails contactez nous au :



023 95 70 70

Ou par Email au :



monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde

Fondation pour l'édition
et la publicité

EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

REDACTEUR EN CHEF

A.SALIM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
023957070

COMPTE NUMERO

005001112145616147 SDL

ANCIEN TEL 02173777

021737128

FAX 021739559

DÉPUSION

OUEST- CENTRE- EST

IMPRESSION

SIA

Irrigation: L'ONID sera réorganisé pour devenir plus performant

L'Office national de l'irrigation et du drainage (ONID) doit être un outil de création de richesse en interne, a estimé mardi à Alger, le ministre des Ressources en eau, Arezki Berraki, annonçant une refonte de cet établissement pour lui permettre de s'adapter à la réalité du terrain. "L'Office National de l'Irrigation et du Drainage est un outil stratégique et très important dans l'exécution des programmes du secteur, notamment dans le domaine de l'hydraulique agricole", a affirmé M. Berraki en marge d'une visite de travail qu'il a effectuée au niveau de l'ONID. Le ministre a ajouté que cet établissement "devient d'autant plus important, car il s'inscrit dans les priorités du Gouvernement, notamment dans les engagements pris par le président de la République en matière de développement de l'Agriculture sur l'échelle nationale". Ainsi, après avoir "pris connaissance du travail accompli, ainsi que le niveau de connaissance au niveau de l'ONID", suite à sa réunion avec les cadres dirigeants de l'établissement, le ministre a indiqué que la rencontre lui a "permis de recenser les contraintes, notamment financières, permettant d'arrêter un programme d'action à très court terme pour consolider les acquis au niveau de l'ONID". La première prio-



rité de ce programme d'action, selon le ministre, est "le lancement d'une refonte de l'organisation de cet établissement pour lui permettre de s'adapter à la réalité et tenir compte des carences afin qu'il soit plus performant". La refonte de l'ONID tend aussi à lui permettre de se "lancer dans des projets de

création de richesse en interne", a souligné M. Berraki, précisant que "l'ONID doit générer des richesses en interne, lui permettant de s'écarter de la dépendance du trésor public et soulager la pression sur les dépenses publiques". Dans ce sens, il a expliqué que l'ONID "a d'abord l'avantage de maîtriser le

domaine agricole, même en matière de technologie de pointe, donc, il peut bénéficier d'un très grand appui pour se lancer dans des solutions économiques et économe de l'eau, et de deux, pour apporter des solutions technologiques pour le développement agricole". A cet effet, M. Berraki a cité l'exemple du

complexe agro-industriel de Touggourt réalisé par l'ONID, estimant que c'est "un exemple réussi" en matière de technologie et de systèmes d'économie d'eau pour avoir une rentabilité "très élevée" de divers produits agricoles. M. Berraki a promis, dans ce sillage, de "généraliser cette expérience", avec le soutien du ministère de l'Agriculture et du développement rural, ajoutant que "cette année sera une année des efforts pour l'amélioration des services publics, en particulier celui de l'irrigation agricole". Pour rappel, l'ONID qui est une structure chargée de l'ensemble de l'activité Hydraulique Agricole dans les Grands Périmètres d'Irrigations (GPI), a été créé en 2005 suite au réaménagement du statut de l'Agence Nationale de Réalisation et de Gestion des Infrastructures pour l'Irrigation et le Drainage (AGID). L'Office opère avec un statut d'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC). Il est subdivisé en cinq (05) directions régionales selon le découpage hydrographique adopté par le secteur. L'Etablissement est présent dans l'ensemble des grands périmètres d'irrigation (36), à travers vingt et une (21) unités d'exploitation opérationnelles. Son potentiel humain dépasse les 2.200 personnes.

S.A

Partenariat bilatéral algero-libyen Rezig appelle à lever les obstacles pour renforcer la coopération



Le ministre du Commerce, Kamel Rezig a affirmé, mardi, que le gouvernement algérien œuvrerait à lever tous les obstacles en vue de promouvoir les relations de coopération et de partenariat économique entre l'Algérie et la Libye dans différents domaines. "Le Gouvernement est déterminé à lever tous les obstacles pour encourager les échanges entre l'Algérie et la Libye dans le cadre d'une zone commune de libre échange", a précisé M. Rezig dans son allocution au forum d'affaires algéro-libyen organisé hier à Alger par la Chambre algérienne du commerce et d'industrie (CACI) avec la participation de quelque 300 opérateurs économiques des deux pays. Le ministre a annoncé la création de foires économiques permanentes des produits algériens au niveau des wilayas frontalières de l'Est du pays, telles que les wilayas d'El Oued et Illizi pour faire connaître la production nationale, et les ériger en espaces destinés aux opérateurs des deux pays afin d'examiner les partenariats commerciaux et économiques. Ces mesures, poursuit le ministre, s'inscrivent dans le cadre de "la stratégie algérienne visant la promotion des relations de coopération algéro-libyennes". Soulignant que l'organisation de foires économiques des produits locaux vise à "insuffler une dynamique dans les échanges commerciaux entre l'Algérie et la Libye", M. Rezig a mis en avant l'importance accordée par le gouvernement al-

gérien au développement des relations économiques et commerciales entre les deux pays». Le ministre a annoncé également la réactivation du rôle du Conseil d'affaires algéro-libyen, estimant que le forum d'affaires algéro-libyen tenu aujourd'hui "constitue une occasion pour examiner les moyens à même de relever et d'encourager les échanges commerciaux et économiques, en vue de les hisser au niveau des relations politiques et historiques liant les deux pays». Dans ce sillage, M. Rezig a appelé les hommes d'affaires algériens à la promotion du produit algérien sur le marché libyen et à l'investissement avec nos frères libyens, à travers le lancement de projets communs selon le principe "gagnant-gagnant". Le ministre a dit que sa présence ainsi que celle du ministre délégué chargé du commerce extérieur, Alissa Bekai, aux travaux de ce forum démontrent "la solidarité des relations liant les deux pays». Tous les produits algériens seront mis à la disposition des frères libyens, a-t-il soutenu. Et d'ajouter à cet effet: "Nous sommes pleinement disposés à acheminer, avec des moyens de transport algériens, nos produits issus des différentes filières agricoles et industrielles et tout dont ont besoin les frères libyens jusqu'aux postes frontaliers algéro-libyens». Les frontières de l'Algérie avec la Libye s'étendent sur une distance de plus de 1.000 km.

Moussa O / Ag

Douanes Un nouveau système d'information mis en exploitation incessamment



Le Directeur régional des douanes du Port d'Alger, El-Hocine Bourouba a indiqué, lundi à Alger, que le nouveau système d'information douanier sera mis en service prochainement. Dans une déclaration à la presse en marge d'une cérémonie de célébration de la Journée internationale de la douane au niveau de la Direction régionale du port d'Alger, M. Bourouba a précisé que "l'élaboration du nouveau système d'information, en collaboration avec le partenaire sud-coréen, est à un stade très avancé". Les principaux axes de ce système consistent en la numérisation des procédures douanières, y compris le recouvrement des droits douaniers (paiement électronique des redevances) et la mise en place du guichet unique au profit des différents intervenants commerciaux. Pour ce qui est du contrôle à posteriori, le nouveau système permettra d'encadrer et de garantir l'efficacité de ce type de contrôle, et d'assurer la gestion automatisée en matière de traitement des voyageurs et de création de nouvelles facilitations au profit des opérateurs économiques, a-t-il ajouté. Ce nouveau système d'information jouera également un rôle important dans la facilitation des opérations du commerce extérieur (export/import) et la lutte contre la surfacturation. Dans ce cadre, il a affirmé que la lutte contre le trans-

fert illicite de devises sera l'un des principaux objectifs de la Direction durant l'année 2020, notamment à travers l'encadrement et l'audit des comptes transitoires et comptes courants transitoires. Concernant l'importation des véhicules d'occasion, il a expliqué que l'entrée en vigueur de cette mesure, prévue par la loi de Finances 2020, dépendait de la promulgation d'un arrêté interministériel (Affaires étrangères, Intérieure, Finances et Industrie). A ce propos, il a rappelé que cette mesure permet aux citoyens algériens résidents d'importer des véhicules d'occasion de moins de trois ans, une fois chaque trois ans, à condition que le véhicule soit conforme aux normes internationales en matière d'environnement, outre l'acquittement de toutes les taxes et droits et sans aucune exonération. Evoquant les défis auxquels est confrontée la Douane, M. Bourouba a cité les profondes mutations liées aux missions assignées ce corps. "En sus de son rôle traditionnel dans le commerce extérieur, l'administration des Douanes est devenue un intervenant principal dans la protection de la propriété intellectuelle et du patrimoine national ainsi que la préservation de l'environnement et la protection des citoyens des dangers nucléaires et chimiques", a-t-il conclu.

Tissemsilt : Recyclage de près de 495 tonnes de déchets ménagers en 2019

Près de 497 tonnes de déchets ménagers ont été recyclés durant l'année écoulée par l'entreprise publique de gestion du Centre d'enfouissement technique des déchets solides urbains de la wilaya de Tissemsilt, a-t-on appris du directeur de wilaya de l'environnement Mohamed Benyoucef. Dans un rapport établi par son secteur, le responsable de l'environnement de la wilaya a indiqué, au cours des travaux de la session ordinaire de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), que les déchets constitués par la matière plastiques sont estimés à plus de 270 tonnes, le carton et le papier à 180 tonnes, le minerai à plus de 30 tonnes et l'aluminium à 15,1 tonnes. Cette opération s'est achevée par le recyclage des déchets à travers six (6) Centres d'enfouissement technique (CET) de déchets solides urbains au niveau des communes de Tissemsilt, Theniet El Had, Bordj Emir Abdelkader, Ammari, Khe-misti et Bordj Bounaïma, a-t-il indiqué. Ces déchets ont été cédés aux entreprises spécialisées dans le recyclage de déchets à la faveur

d'une opération qui entre dans le cadre de l'investissement privé pour ceux qui exercent au niveau de la wilaya en vertu d'une convention avec les entreprises publiques sus-indiquées. A titre indicatif, les dits CET ont accueilli au total, durant l'année écoulée, plus de 51.700 tonnes de déchets ménagers à travers l'ensemble des communes de la wilaya avec, à la clef, la signature de 38 conventions entre les assemblées populaires communales et les entreprises économiques publiques et privées, appelées à augmenter les quantités des déchets collectées et recyclées au niveau des centres d'enfouissement technique. L'entreprise en question a réalisé, durant la même période, des bénéfices nets estimés à 10,2 millions DA et ce, grâce à la vente des déchets (papier, carton, plastique et minéraux recyclés) au profit des entreprises économiques publiques et privées de récupération. D'autre part, il a été procédé, durant l'année écoulée, à l'éradication de près de 60 points noirs qui offraient un décor repoussant, voire une image hideuse des villes

de la wilaya de Tissemsilt. Plusieurs opérations qui entrent dans le cadre des campagnes de nettoyage épisodiques, effectuées à l'intérieur des groupements d'habitat, ont démarré en fin 2018 et se poursuivent jusqu'alors, selon la même source qui a ajouté que celles-ci ont permis de traiter 3.700 tonnes de déchets inertes en provenance des ateliers de réalisation, de même que l'éradication de 123 décharges sauvages, sises à l'intérieur des groupements d'habitation. De son côté, la commission de santé, hygiène et protection de l'environnement de l'APW a suggéré l'acquisition d'incinérateurs pour des centres d'enfouissement technique des déchets urbains, ainsi que la signature de conventions avec les établissements publics hospitaliers et les entreprises publiques de santé de proximité pour venir à bout des déchets hospitaliers. Elle a également proposé la réalisation d'un centre d'évacuation des déchets hospitaliers, de même que la réalisation d'un centre de transformation et de commercialisation des matières



récupérées au niveau de la wilaya avec, en prime, l'encouragement des jeunes à investir dans le créneau de la récupération des déchets ménagers. D'autres points étaient inscrits à l'ordre du jour des tra-

vaux de la première session ordinaire de l'APW qui ont examiné notamment le bilan annuel de divers secteurs dans la wilaya, entre autres, le secteur des transports.

Mancer T

Tipasa Lancement de la 17e édition de la Fête des agrumes

La Chambre d'agriculture de la wilaya de Tipasa a lancé récemment la 17e édition de la Fête des agrumes. Les agrumiculteurs, lors de leur rencontre traditionnelle, ont exprimé leurs propositions afin de promouvoir la filière agrumicole. Parmi les recommandations préconisées par cette catégorie d'agriculteurs, plusieurs thèmes ont été soumis, notamment la possibilité de créer des coopératives d'agrumes tout en instituant de nouvelles procédures et règlements en vue d'une gestion de ce type d'infrastructures. Ils préconisent également la révision de l'octroi des quotas de l'eau dédiés à l'irrigation des champs agricoles. Ils proposent aussi la création de zones dédiées à l'investissement dans le domaine de l'agroalimentaire et de l'emballage. La formation n'est pas en reste. Ils souhaitent une formation agricole dans le cadre d'une technologie dédiée aux emplois agricoles spécifiques. A cet effet, ils parlent d'une nécessaire mise en œuvre d'une technologie propre à la mise à niveau d'une véritable assistance technique au profit du monde agricole. Outre les agrumiculteurs, présents au niveau de ce conclave dédié à l'agriculture, la présence de représentants d'instituts de recherche et des opérateurs économiques n'est pas passée inaperçue et a rehaussé la qualité de cette rencontre. C'était aussi l'occasion pour les intervenants d'évoquer les problèmes auxquels sont confrontés les agriculteurs, comme le déséquilibre de la production agricole et la transformation du surplus qui est au cœur des préoccupations des fellahs. Rappelons que lors des années précédentes, l'avènement d'une industrie de transformation agricole a été longuement débattu à Tipasa dans la perspective de la résorption de ce surplus.

Cancer du sein à Biskra 3800 femmes bénéficient d'un dépistage précoce à Biskra

Quelque 3800 femmes ont bénéficié d'un dépistage précoce du cancer du sein au niveau d'une clinique mobile "Mammobile" de passage à Biskra, a indiqué à Alger le chef de service d'Imagerie au Centre Pierre et Marie Curie de cancérologie (CPMC), professeur Salah Eddine Bendib. Lors d'une journée parlementaire sur "les causes de prévalence du cancer en Algérie", Pr Bendib a précisé que ce dépistage précoce, qui entre dans le cadre de la stratégie nationale élaborée dans le cadre du Plan national cancer 2015/2019, a touché 3800 femmes âgées de 40 ans et plus, ce qui permis de diagnostiquer 38 cas au premier stade de la maladie, soit 13 cas/1000 habitants. La wilaya de Biskra a été choisie comme wilaya pilote dans le cadre de cette stratégie, a-t-il fait savoir, appelant à généraliser cette opération à travers tout le territoire national lors du prochain plan national et de l'accompagner par un programme national de dépistage précoce du cancer du sein (2020/2024) pour permettre aux services sanitaires d'assurer une prise en charge précoce. Rappelant que le cancer du sein était le type le plus répandu chez la femme, il a précisé que la majorité des cas prennent en charge tardivement leur maladie, ce qui augmente le taux des



décès. L'équipe médicale spécialisée qui a supervisé cette opération dans la wilaya de Biskra a respecté tous les protocoles d'examen à commencer par la mammographie, l'échographie puis le recours à une deuxième lecture des comptes rendus afin de s'assurer de l'état de maladie pour une prise en charge à travers

une intervention chirurgicale ou une prescription des médicaments. A cette occasion, le Pr Bendib a relevé la nécessité d'organiser les soins dans le cadre de cette stratégie pour "garantir à toutes les franges de la société une égalité en matière d'accès aux soins", insistant sur le rôle des organismes de sécurité sociale ap-

pelés à prendre en charge les frais d'imagerie. S'agissant du cancer du sein génétique (familial) qui représente de 5 à 10 % des cas, le Professeur a déploré l'existence d'un seul service à travers le territoire national qui prend en charge cet aspect (Centre Pierre et Marie Curie).

T.D

Ouargla: Plus de 6.800 mètres de câbles en cuivre du réseau téléphonique volés en 2019

Plus de 6.880 mètres linéaires de câbles en cuivre du réseau téléphonique ont été volés durant l'année 2019 à travers la wilaya d'Ouargla, a-t-on appris hier des services d'Algérie Télécom (AT). La région d'Ouargla est la plus touchée par le phénomène avec un préjudice de 5.634 mètres de câbles volés, suivie de celles de Hassi-Messaoud (1.105 mètres) et Tougourt (150 m), a précisé le chargé de la communication à la Direc-

tion opérationnelle d'AT à Ouargla. Ces agressions sur le réseau téléphonique, en plus des pertes financières qu'elles induisent, entravent la bonne mise en œuvre du programme de développement annuel de l'entreprise puisqu'elles contraignent à des investissements supplémentaires qui au lieu d'aller consolider le développement du secteur vont à la substitution des tronçons de câbles volés et la réhabilitation du réseau affecté, a expliqué Omar

Thelib. Concernant le plan d'action annuel d'AT, la première tranche de l'opération de rénovation et de modernisation des équipements techniques du réseau multiservices (MSAN) à travers les daïras de Ouargla, N'goussa et Sidi-Khouiled a été finalisée, a-t-il fait savoir. L'opération en question se poursuivra durant l'année 2020 pour toucher d'autres zones d'habitation dans les régions d'Ouargla et Tougourt, à l'effet d'améliorer les presta-

tions et de remédier aux pannes récurrentes sur le réseau téléphonique, a ajouté M. Thelib. Le nombre d'abonnés au réseau téléphonique fixe dans la wilaya d'Ouargla a atteint les 62.503 abonnés, tandis que celui des abonnés au réseau d'Internet de 4ème génération est estimé à 28.903 clients, contre 37.260 abonnés pour le réseau d'Internet à haut débit, selon les données de l'entreprise Algérie Télécom.

Kadiro Frih

Bouira

La promotion de l'offre touristique reste à développer

Le département des sciences économiques, commerciales et des sciences de la gestion, en collaboration avec la direction du tourisme, vient d'organiser une conférence débat pour débattre du thème du « Rôle de la promotion des villes touristiques dans la réalisation du développement durable du tourisme ». Ce symposium, dont les travaux ont pris 2 jours consécutifs, a vu le propos développé par plusieurs intervenants, entre autres, Abdelkader Semmari, président du club économique algérien (CEA), consultant, ancien ministre de la PME/PMI et auteur de publications. Avant d'aborder son intervention, ce dernier a été prié de donner un aperçu sur sa communication, ce à quoi il s'est accordé à dire « Nous allons mettre en évidence les caractéristiques de l'offre touristique en Algérie et l'apport de cette dernière au développement socioéconomique et urbain. » Pour sa part, le président de ce colloque Mohamed Meddahi professeur en économie à l'université de Bouira, dira à cet effet « Ce thème a exigé de nous une réflexion à plusieurs niveaux : le premier niveau de

connaissance, concerne la notion d'activité motrice appliquée à l'activité touristique, le deuxième niveau est un diagnostic axé sur le cadre naturel socioéconomique de l'Algérie qui favorise l'activité touristique. Et nous aborderons dans le troisième volet, les caractéristiques de l'offre touristique et leurs impacts sur l'environnement à travers les différents projets d'investissement en cours de réalisation dans les villes algériennes ». Durant leurs démonstrations, les experts et les consultants, tout comme les universitaires ont mis l'accent sur « Le tourisme qui constitue un enjeu économique de premier ordre pour les villes et leur environnement, tant du point de vue de l'emploi local que de la consommation, d'autant plus qu'il échappe, dans certains cas, à tout reflet raisonnable. On peut distinguer deux cas de figure, il y a en premier lieu, les villes qui possèdent une tradition ancienne du tourisme du fait de leurs richesses historiques, patrimoniales, culturelles... et qui doivent maintenir une certaine attractivité ou simplement gérer les flux spontanées des touristes » Les



intervenants ne tarderont pas à aborder le deuxième cas de figure du tourisme, quand ils révéleront que « Les villes qui souhaitent développer une vocation touristique, partie intégrante de leurs efforts de reconversion. C'est le cas de l'Algérie ou la promotion de l'offre touristique durable est extrêmement faible. Car l'offre en question est souvent insuffisante pour en

faire un axe stratégique dans sa politique globale » En définitive, et selon les participants dont certains ont pris part à plusieurs rencontres scientifiques nationales maghrébines et internationales, « Tout moyen de développement économique du tourisme est un formidable vecteur des valeurs portées par le développement durable, beaucoup de pays l'ont compris et le

considèrent comme tel. Mais comme tout développement, celui-ci doit être maîtrisé pour éviter tout effet allant à l'encontre du bien-être des habitants et des visiteurs. » En définitive et en un mot, il est important de développer un tourisme qui préserve l'équilibre entre les aspects environnementaux, socioéconomiques et urbains. »

Taib Hocine

Nâama:

Poursuite du recensement hivernal annuel des oiseaux migrateurs

Le recensement annuel des oiseaux aquatiques migrateurs dans la wilaya de Nâama se poursuit, dans le cadre du recensement hivernal qui s'étend du 12 au 31 janvier, et ce pour enrichir la base de données et l'analyse de la dynamique du temps et de l'espace des espèces arrivant sur le territoire de la wilaya, a-t-on appris lundi de la conservation des forêts de la wilaya. Les groupes d'oiseaux migrateurs observés et recensés depuis le démarrage de cette opération, au niveau de plusieurs zones humides et surfaces de la wilaya, sont "un indicateur de la situation sanitaire du système environnemental des zones humides de la wilaya et un cycle important de la diversité biologique", a expliqué cette structure. Le recensement des oiseaux, qui font halte ou nichent durant la période d'hiver sur le sol de la wilaya au niveau d'une vingtaine d'endroits, dont trois zones classées dans le cadre de la convention internationale Ramsar, a lieu au niveau du bassin de Daira dans la commune d'Aïn Benkhelil, du lac d'Aïn Ouarka dans la commune d'Asla et de la barrière aquatique de l'Oasis de Tiout, en coordination avec la conservation de forêts et de nombreux bénévoles et adhérents au réseau national des observateurs spécialisés des oiseaux migrateurs, a ajouté la même source. Cette opération se déroule au niveau de plusieurs zones où ces oiseaux aquatiques font halte durant leur voyage hivernal, notamment à l'extrême-ouest de la wilaya, en particulier le bassin de Daira et Dhayat El-Mehdi, ainsi que la zone d'El-Hamra et les marécages, les étangs et les autres barrières aquatiques comme les zones d'Oum Eladjm et Draâ El-Oud et le bassin Laariche, Rodassa, Ouzought, Founassa, Hadjadj et autres, selon la même source. Selon les premières conclusions depuis le lancement de cette opération, il a été observé peu nombreux de canards au col blanc et d'autres espèces de canards, en plus de poules d'eau et d'autres espèces d'oiseaux recensées durant cette période au niveau de ces zones humides de la wilaya. Dans ce cadre, la conservation des forêts de la wilaya a programmé plusieurs activités de sensibilisation au profit des élèves des écoles et des étudiants universitaires, en plus d'excursions et des expositions sur l'environnement, dans le cadre de la journée mondiale des zones humides célébrée le 2 février de chaque année.

Menad S

M'sila
Des mesures urgentes pour la prise en charge de la situation de l'INHT de Bou Saâda

Le ministère du Tourisme et de l'Artisanat a ordonné "la fermeture immédiate" de l'Institut national de l'Hôtellerie et du Tourisme de Bou Saada (INHT) et "la prise des mesures urgentes" à l'effet de remédier à la situation déplorable dans laquelle se trouve cet institut, a indiqué hier un communiqué du ministère.

"Il a été décidé de fermer immédiatement le siège de l'INHT et de prendre, à partir de lundi, les mesures administratives nécessaires au lancement des travaux de rénovation de l'Institut dans un délai n'excédant pas 3 mois, tout en assurant un suivi quotidien par les responsables du secteur au niveau local et central sous la supervision personnelle du ministre", a précisé le communiqué. Selon la même source, il a été également décidé de "mettre fin aux fonctions du directeur de l'Institut, de consacrer des



salles pour les études et des ateliers pour les travaux pratiques (TP) au sein du Centre de formation professionnelle de Bou Saada, d'affecter le réfectoire de la résidence universitaire, dotée des équipements modernes, à l'exercice des travaux pratiques pour ceux qui sont spécialisés dans la restauration, et

d'accueillir provisoirement ses élèves (hommes/femmes) dans des résidences adéquates, tout en assurant le transport vers les lieux d'études et d'hébergement provisoires. Mis au courant, dimanche, de la dégradation de l'INHT, le ministre du Tourisme et l'Artisanat avait dépêché un nombre de cadres

supérieurs de son département afin de s'enquérir de la situation et de "prendre des mesures urgentes" pour sa rénovation, et ce en vue de garantir la poursuite de l'année scolaire en cours, en coordination avec les autorités locales, à leur tête le wali de la wilaya".

Saida:

15 officiers de la protection civile formés sur la gestion des risques biologiques

Quinze officiers de la protection civile ont bénéficié d'une formation à Saida sur le mode de gestion des risques biologiques, a-t-on appris hier auprès de la direction de la protection civile. Le chargé de l'information, le lieutenant Mohamed Amine, a indiqué que ces officiers issus de 15 wilayas du pays ont bénéficié d'une session de formation, encadrée par des cadres de la Direction générale de la protection civile et dont la clôture a eu lieu lundi après-midi, sur le mode de gestion des risques biologiques menaçant la sécu-

rité et la santé humaine. Cette formation, organisée pendant deux jours au siège de la direction de la protection civile de Saida, a porté sur les voies et moyens permettant de gérer de tels risques et dangers, dont notamment la maîtrise de l'origine des maladies infectieuses, zoonoses, et autres. Inscrite dans le cadre du plan de formation de la Direction générale de la protection civile, cette action vise la formation d'officiers de différentes unités opérationnelles de ce corps constitué, a-t-on souligné.



L'étude de marché du porteur de projet

Une fois que l'entrepreneur dispose d'une idée d'activité pour démarrer une entreprise, il devra s'assurer que le marché sur lequel il souhaite se lancer réponde à ses attentes. Pour cela, il est nécessaire de réaliser une étude de marché.

Cette étape peut être réalisée entièrement par l'entrepreneur lui-même mais il est également possible de se faire assister, en tout ou partie, par un professionnel spécialisé en la matière.

Etude de marché Les objectifs de l'étude de marché

*Il s'agira ici pour l'entrepreneur de s'assurer que son projet peut être réalisable commercialement parlant. On s'imagine mal démarrer une entreprise dans un secteur en déclin, non rentable ou encore hyper-concurrencé par de grosses sociétés.

*Le but est d'obtenir le maximum d'informations sur le secteur d'activité concerné et d'analyser l'offre et la demande.

*Une réponse devra être apportée, grâce à l'étude de marché, aux principales questions suivantes :

Concernant le secteur et sa réglementation

-Quelle est la réglementation applicable à ce secteur d'activité ? Y-a-t-il des dispositions fiscales spécifiques ?

-Comment se porte le marché et quelles sont ses perspectives d'avenir ?

-Quelles sont les dernières innovations dans ce secteur ?

-Le marché est-il régulier ou existe-t-il des saisonnalités ?

Concernant la demande

-Quelles sont les caractéristiques de la clientèle visée ? (zone géographique, habitude de consommation, revenus, âge de la population...) ;

-Quels sont les besoins de la population et leur motivation pour acheter ?

-Quelles sont leurs préférences ? Que pensent-ils de l'offre proposée par les concurrents ? Qu'est-ce qui pourrait être amélioré ? (Ces questions sont importantes car elles peuvent vous permettre de vous démarquer de vos futurs concurrents) ;

Concernant l'offre

-Quels sont les produits existants sur le marché ?

-Qui sont mes principaux concurrents ? (taille de l'entreprise, chiffre d'affaires, implantation géographique...)

-Comment se portent mes principaux concurrents ? (politique commerciale, organisation de la distribution, clientèle visée...)

Les différents types d'étude de marché

Deux grandes approches existent pour la réalisation d'une étude de marché : l'approche quantitative et l'approche qualitative. Nous évoquerons également l'approche documentaire.

L'étude de marché quantitative

L'étude de marché quantitative est essentiellement basée sur des statistiques, des chiffres clés, à propos d'un marché, d'une branche d'activité, d'un secteur. Les informations obtenues seront globales. Il



s'agira, à travers cette technique d'étude de marché, de quantifier et de mesurer des informations. Le problème est que ce large panel risque de ne pas être suffisamment précis, contrairement à une étude qualitative.

L'étude de marché qualitative

L'étude de marché qualitative est beaucoup plus réduite que l'étude quantitative mais sera beaucoup plus approfondie. L'objectif est ici de réduire l'échantillon interrogé mais d'augmenter le nombre d'informations collectées. On cher-

chera à en savoir d'avantage sur le comportement des consommateurs, ce qu'ils recherchent en priorité, ce qu'ils apprécient ou n'apprécient pas, les améliorations qu'il aimeraient trouver sur tel produit ou service... L'étude qualitative peut donc être assimilée à une exploration en profondeur de la demande qui permettra d'obtenir beaucoup d'informations. En contrepartie, l'échantillon est relativement faible et donc moins représentatif qu'une étude quantitative.

En définitive, l'idéal est de coupler une étude quantitative par une

qualitative, mais cela nécessitera d'y consacrer plus de temps et/ou plus d'argent.

L'étude de marché documentaire

L'étude de marché documentaire se fera uniquement par le biais de recherches de documents fournissant des informations sur le marché en question. On trouvera notamment des rapports sur le secteur, des interviews et des articles, de la documentation dans les organismes professionnels.

k.amel

La marque employeur première source de recrutement

La nouvelle génération, issue d'internet, s'informe sur la toile on le sait. Plus globalement, les internautes de tous âges sont devenus des adeptes des nouveaux outils pour collecter et recouper les informations. Ils se fient aux conseils des amis, des internautes ainsi qu'aux avis déposés sur les sites Web avant de prendre leur décision de rejoindre votre entreprise.

Qu'est-ce que la marque employeur ?

La Marque Employeur représente l'image de votre entreprise auprès de ses candidats et collaborateurs. Elle montre notamment le comportement relationnel que vous avez envers vos salariés et candidats lors de leur recrutement, de leur intégration, de la gestion de leur carrière. Toutes les entreprises véhiculent une image employeur, qu'elles le veuillent ou non. Un candidat à un poste est aussi attentif aux détails qu'un client sur le point de commander et cela d'autant plus qu'il engage son avenir et sa vie personnelle. Vous devez donc soigner votre réputation et analyser les raisons qui conduisent les candidats à se précipiter vers certaines enseignes. Starbucks a attiré sur les 12 derniers mois 7,6 millions de candidatures pour environ 65 000 postes ouverts. Procter & Gamble a reçu, l'an dernier, 1 million de candidatures pour 2 000 postes ouverts. Et bien d'autres sociétés citées dans les palmarès des entreprises où il fait bon travailler, ne tarissent pas en demandes entrantes. Selon, Hélène Ly et Chrystel de Foucault, dans leur excellent ouvrage Recruteurs : 80 questions pour réussir vos entretiens, elles suggèrent :

« À l'ère des réseaux sociaux et de la Marque Employeur, il est dans votre intérêt de traiter tous les candidats comme des clients. C'est pourquoi l'entretien ne doit pas être vécu comme un interrogatoire, mais plutôt comme un échange professionnel. »

Bien cerner sa cible et ses différences

Avant de lancer votre offre d'emploi, il faut absolument cerner les besoins ou désirs de votre cible. Il ne s'agit pas d'omettre des points comme la localisation, le secteur, la réputation, l'intérêt du poste, l'équilibre de vie offert par le poste, la formation, la rémunération. Vous devez connaître vos points faibles mais aussi vos points forts et ne pas faire perdre de temps à vos candidats. Si la localisation est difficile d'accès, n'hésitez pas à mettre en exergue la rémunération, les avantages que vous offrez (télétravail)... Il vous faudra faire une analyse précise de votre cible, des motivations qui la conduiront à postuler dans votre entreprise. Pour vous faire une bonne idée de vos points forts et faibles, vous pouvez interroger vos collaborateurs afin de connaître les raisons pour lesquelles ils ont postulé et les raisons pour lesquelles ils restent au sein de votre entreprise. Ils vous fourniront des arguments qui vous permettront de séduire les candidats et d'exprimer votre différence.

Faire un tour chez les concurrents

Attirer les meilleurs, c'est également savoir ce qu'offrent vos concurrents en termes de salaires, d'avantages divers, de culture et d'évolution de carrière. Vous devez déterminer ce que vous avez à offrir en plus. Il s'agit de travailler vos avantages concurrentiels de recrutement sans oublier de veiller à qui se dit de chacun des entreprises sur la toile comme le précise Chris Anderson : « Votre marque est ce que les gens disent de vous lorsque vous n'êtes pas dans la pièce. »

Les conditions de travail et à la culture de l'entreprise

Selon, l'étude EPOKA / Les entreprises préférées des étudiants & jeunes diplômés 2019 : Enquête Harris Interactive réalisée en ligne en mars/avril 2019 auprès de 15 408 étudiants et jeunes diplômés des Grandes écoles d'ingénieurs et de management, nous pouvons déceler quelles doivent les priorités pour recruter des collaborateurs.

Investissement de début de croissance

L'investissement de début de croissance finance les trois premières étapes du développement d'une entreprise. Il se divise en trois types de financement distincts :

-Le financement de démarrage (capital de démarrage): fonds fourni pour aider un entrepreneur à démarrer une entreprise.

-Le fonds de mise en marche (ou fonds de démarrage): fonds utilisé pour aider une entreprise à développer des produits et à commencer leur commercialisation.

-Le fonds de début de croissance: fonds pour aider à établir et à stimuler la fabrication et les ventes.

Les investisseurs en début de croissance comprennent que lancer une entreprise prend du temps et un soutien continu. Ainsi, ils s'attendent généralement à faire plusieurs placements dans une seule entreprise en cours de développement. Comme on associe plus de risque aux nouvelles entreprises n'étant pas encore solidement implantées sur le marché, ce type de placement ne convient pas à tous les investisseurs. Quand une entreprise en démarrage mûrit et devient une entreprise à un stade avancé, elle peut solliciter des fonds auprès d'investisseurs aux étapes ultérieures.

Investissement de début de croissance

L'investissement de début de croissance finance les trois premières étapes du développement d'une entreprise. Il se divise en trois types de financement distincts :

-Le financement de démarrage (capital de démarrage): fonds fourni pour aider un entrepreneur à démarrer une entreprise.

-Le fonds de mise en marche (ou fonds de démarrage): fonds utilisé pour aider une entreprise à développer des produits et à commencer leur commercialisation.

-Le fonds de début de croissance: fonds pour aider à établir et à stimuler la fabrication et les ventes.

Les investisseurs en début de croissance comprennent que lancer une entreprise prend du temps et un soutien continu. Ainsi, ils s'attendent généralement à faire plusieurs placements dans une seule entreprise en cours de développement. Comme on associe plus de risque aux nouvelles entreprises n'étant pas encore solidement implantées sur le marché, ce type de placement ne convient pas à tous les investisseurs. Quand une entreprise en démarrage mûrit et devient une entreprise à un stade avancé, elle peut solliciter des fonds auprès d'investisseurs aux étapes ultérieures.

Gagner de l'argent sans quitter votre écran d'ordinateur

Il est possible de mettre du beurre dans les épinards en ne bougeant pas un orteil de son bureau. Découvrez, en images, sept moyens de gagner de l'argent confortablement installé sur votre chaise.

1. Soyez payé pour regarder des vidéos...

Vous rentrez d'une longue journée de boulot, pas vraiment folichonne. Votre premier réflexe ? Vous asseoir devant votre écran d'ordinateur, lancer Youtube et scroller sur la page d'accueil. Imaginez maintenant que vous soyez payé pour faire de même. Vous y croyez ? C'est en tout cas ce que propose le site WinPixies. Plus vous cravachez, plus vous obtenez des "Pixies", des sortes de points que vous pouvez ensuite convertir en euro et recevoir via Paypal, dès le premier euro récolté. Attention : ne vous attendez pas à gagner des milles et de cents, juste quelques euros tous les mois. Donc n'y passez pas trop de temps.

2. Ou à répondre à des mails

La corvée de mails, on la connaît tous. Déjà que ce n'est pas vraiment une partie de plaisir au travail, alors quand c'est sa boîte perso qu'il faut nettoyer, un babab géant peut naître dans la main de tout un chacun. Là encore, vous pourriez joindre l'utile à l'agréable : des sites comme Mailorama vous envoi par mail des jeux et sondages, pas seulement pour vous spammer, mais surtout pour vous faire gagner de l'argent. Et vous restez maître du nombre de sollicitations que l'on vous envoi : à tout moment, vous pouvez baisser la fréquence. À partir de 20 euros de gain, vous pouvez demander un paiement par chèque.

3. Gagnez en 20 minutes... en testant des sites web

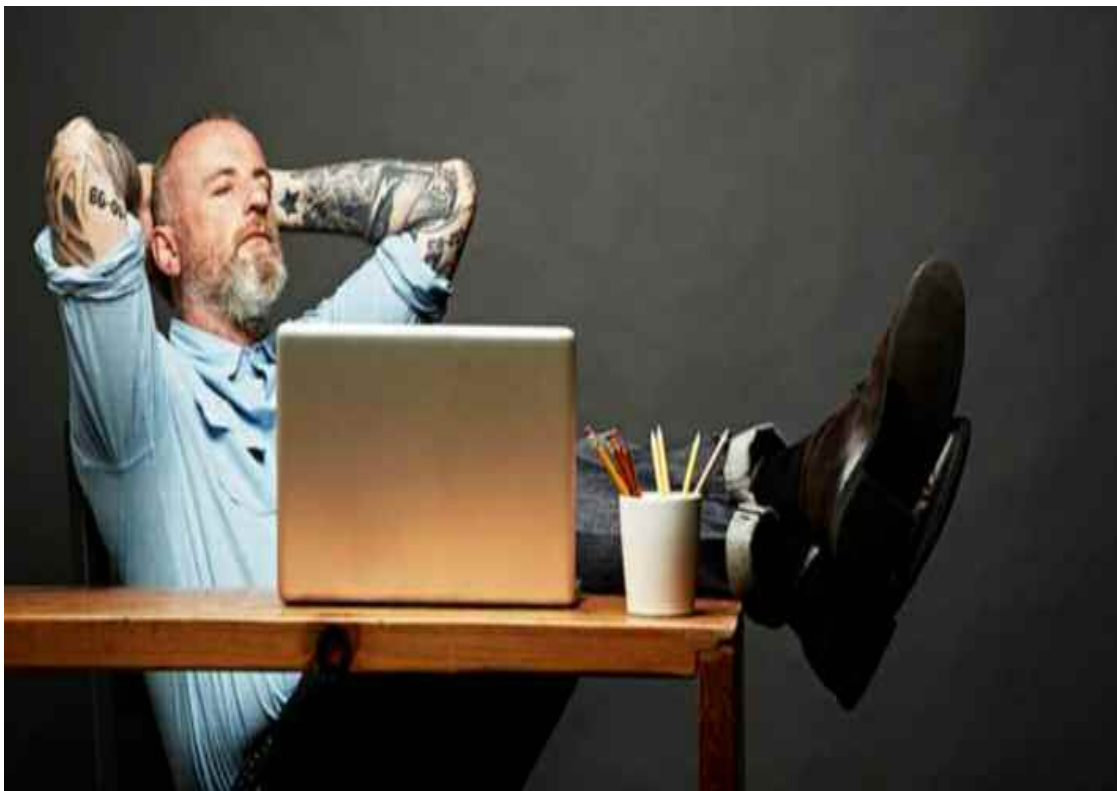
Si remplir des pages et des pages de sondages vous amène déjà à lancer un soupir, si un (petit) côté geek sommeille en vous, nous avons peut-être la solution. Testapic vous propose de tester des sites web ou des applications. À charge pour vous ensuite de donner votre avis et de laisser des recommandations pour faire évoluer au mieux les sites que l'on vous a présenté. Testapic promet une rémunération de sept euros en moyenne pour des tests qui n'excèdent pas... 20 minutes. Tentant, non ?

4. Devenez chasseur de petits prix

Vous êtes du genre à regarder le prix au kilo d'un sachet de pâtes qui vous fait de l'oeil au supermarché plutôt que son prix affiché; vous êtes abonné depuis plus de 20 ans à "Que Choisir"; vous faites vos courses le jeudi, jour de remise chez Carrefour... alors vous pourriez sûrement devenir chasseur de prix. Et c'est aussi le nom d'une start-up française qui propose de vous rémunérer si vous partagez des bons plans sur sa plateforme web. Le principe ? Dès qu'un internaute consulte une offre que vous avez vous même trouvée, vous gagnez de l'argent. Les gains peuvent aller de "quelques centimes à plusieurs centaines d'euros", promet le site.

5. Traduisez quelques mots

Bon, vous commencez à maîtriser (presque) parfaitement les techniques pour rentabiliser la procrastination devant un ordinateur. Autant vous dire que vous avez tout faux, puisque vous n'avez pas encore testé Foule Factory ! L'idée



de ce site : proposer à n'importe quel internaute de réaliser de micro-tâches, comme traduire quelques mots d'anglais en français, détourner un pot de yaourt sur une photographie, ou encore retranscrire un court manuscrit. Mais ne comptez pas en faire un revenu principal : interrogée récemment par France 2, une utilisatrice expliquait gagner 100 euros par mois pour 2 heures de travail quotidien, soit 2,5 euros de l'heure.

6. Publiez votre vieille dissert' de français de 3ème

La lumière bleue de l'écran d'ordinateur commence à vous taper sur le système ? Vous décidez de vous lancer dans un ménage de printemps de votre chambre, même si

c'est l'hiver. Et là, oh, surprise, vous retombez sur cette belle dissertation de français de 3ème, un chef d'oeuvre, au point que madame Bertrand (on a tous eu une madame Bertrand prof' de français) vous l'avait fait lire devant toute la classe. Alors pourquoi ne pas en faire profiter de nouveau collégiens qui, bingo, sont tombés sur le même sujet que vous ? C'est ce que propose le site doc.school qui reçoit vos documents, les propose en consultation payante, et vous rémunère en royalties. Pas mal pour une dissert' qui prenait la poussière...

7. Vendez les photos prises sur votre smartphone

Souvenez-vous, c'était l'été der-

nier, il faisait tellement beau que l'ambiance était presque irréelle. Les chutes du Niagara vous faisaient face, alors forcément, vous avez eu envie d'immortaliser le moment en sortant votre smartphone dernier cri. Bon d'accord, tout ça est légèrement cliché, mais sachez qu'avec une photo de ce type, vous pourriez facilement gagner de l'argent : l'application Stockimo vous permet d'envoyer des photos prises avec votre téléphone. Si elles respectent certains standards (un filtre Instagram étant apprécié), elles pourraient se retrouver dans la banque d'image Alamy (plus de 115 millions de photographies) et vous rapporter de l'argent si un client l'achète.

k.amel

Pièges à éviter sur une étude de marché



Une étude de marché bien menée doit permettre d'identifier parfaitement les besoins des clients appartenant à la zone de chalandise visée, de se renseigner sur les principaux acteurs du marché recherché et d'analyser les perspectives d'avenir du secteur recherché.

Ainsi, lors de la réalisation de l'étude de marché, il ne faut surtout pas :

*Négliger l'étape qui consiste à analyser la demande sur le marché visé : une mauvaise connaissance des besoins et du comportement de vos futurs clients potentiels est préjudiciable :

*Ne pas délimiter correctement la future zone de chalandise. Si une étude de marché est réalisée à l'échelon national et que l'entreprise ne propose en définitive ses produits ou ses services que dans sa localité, le risque d'échec sera plus élevé car le comportement d'une population située à un endroit A ne sera pas le même que celui de la population située à un endroit B :

*Négliger l'analyse de la concurrence : il faut

absolument prendre connaissance de vos futurs concurrents, des prix pratiqués, des produits et services qu'ils proposent et de leurs qualités, de leur politique commerciale, de leurs réseaux de distribution... Sans cela, comment peut-on savoir s'il est possible de se faire une place sur le marché et de proposer une offre équivalente ou supérieure aux autres ?

*Faire l'impasse sur la réglementation du secteur : il serait en effet dommage de monter un projet d'entreprise et de s'apercevoir tardivement que l'on ne répond pas aux exigences imposées légalement pour agir sur tel ou tel marché.

Les trois piliers de l'étude de marché (l'offre, la demande et l'environnement), doivent être analysés avec le plus grand soin. On ne peut pas étudier les besoins des consommateurs en ignorant ce que propose déjà les entreprises existantes, analyser un marché en ne se souciant pas de la réglementation qui s'y applique...

Outils pour réaliser une étude de marché



En recherchant sur internet, vous risquez de tomber sur une multitude d'offres, qui iront de la réalisation complète de l'étude de marché (solution la plus coûteuse) à l'achat de rapport ou de document préétabli. Deux paramètres devront être pris en compte par l'entrepreneur pour choisir la solution à adopter pour réaliser son étude de marché :

*Quel budget voulez-vous accorder pour effectuer l'étude de marché ?

*Souhaitez-vous vous impliquer dans la réalisation de l'étude de marché ?

s'impliquer le plus possible personnellement dans la réalisation de l'étude de marché. Cela vous permettra :

- De faire des économies non négligeables en phase de création d'entreprise ;
- Et surtout, de s'impliquer sur l'étude du marché dans lequel la future entreprise exercera son activité.

Un des éléments essentiels pour la réussite d'une création d'entreprise réside dans la connaissance parfaite du secteur d'activité dans lequel on intervient, ce qui n'est malheureusement pas systématiquement le cas en pratique.

Économie numérique

Le terme économie numérique tente de conceptualiser le secteur des activités économiques liées au numérique. Ces activités peuvent être basées sur des modèles économiques classiques ou nouveaux tels que celui qui fonde le web 2.0 et plus particulièrement l'entreprise 2.0. Même si la littérature est variée et riche il n'existe cependant pas de définition exacte de l'économie numérique. En effet elle ne se limite pas à un secteur d'activité particulier et englobe des concepts très différents. Elle résulte de l'utilisation répandue des nouvelles technologies, d'usage général tout d'abord dans le domaine de l'information et la com-

munication ; néanmoins elle s'est transformée en une technologie universelle qui a eu des implications bien au-delà des technologies de l'information et de la communication (TIC). Elle a eu un impact sur tous les secteurs économiques, la croissance et la productivité des Etats sans oublier l'environnement des entreprises, les particuliers, les ménages et leur comportement. L'utilisation d'internet, par exemple, a permis le rassemblement des personnes et de moyens en dématérialisant la distance physique pour créer, développer et partager leurs idées donnant lieu à de nouveaux concepts, nouveaux contenus et par conséquent à la

naissance d'une nouvelle génération d'entrepreneurs et des marchés. Selon « The Australian Bureau of Statistics » l'économie numérique est : le réseau mondial des activités économiques et sociales qui sont activées par des plates-formes telles que les réseaux Internet, mobiles et de capteurs, y compris le commerce électronique. Activées également par les efforts pour atteindre l'efficacité et la productivité dans les processus de production, les stocks et la gestion des connaissances. Compte tenu de la difficulté à définir l'économie numérique et de la complexité pour la quantifier, l'INSEE l'assimile aux secteurs producteurs des TIC. Le secteur

des TIC regroupe les entreprises qui produisent des biens et services supportant le processus de numérisation de l'économie, c'est-à-dire la transformation des informations utilisées ou fournies en informations numériques (informatique, télécommunications, électronique). Le caractère transversale de l'économie numérique impacte tous les secteurs d'activité, elle est à l'origine des nouveaux secteurs innovants et a rendu l'existence d'autres secteurs dépendantes de celle-ci. Elle regroupe le secteur des TIC, les secteurs utilisateurs et les secteurs à fort contenu numérique, ces derniers ne pourraient exister sans ces technologies.

2-Les nouveaux modèles de l'économie numérique

Le modèle de la première dose gratuite : un segment de clients important a la possibilité de bénéficier de manière continue d'une offre gratuite, grâce à différentes configurations. La gratuité assure l'effet de levier pour établir la notoriété et la popularité. Par exemple, le groupe de clients qui ne paye pas est « subventionné » par un autre groupe qui achète des espaces de publicité, fait des dons, ou par un autre groupe de clients qui souscrit à une offre supérieure en termes de services, payante cette fois. Exemple : Flickr, Skype ou Google. On parle aussi de modèle Freemium/Premium, application au monde numérique du principe de « la première dose de drogue gratuite ». À partir du moment où les gens ont pris du temps à s'investir pour essayer de découvrir l'outil et qu'ils découvrent sa puissance, l'effet qu'il peut produire sur notre vie, les utilisateurs sont prêts à payer pour des fonctions plus avancées, à des facilités ou simplement à l'absence de publicité. Le modèle Lead-time. Le produit immatériel (logiciel, service sur le web) est payant dans sa version la plus évoluée, la dernière version. Puis le produit devient gratuit quelque temps après sa phase de commer-

cialisation. Par exemple, dans le cas d'une mise à jour d'un logiciel, le fabricant peut décider de rendre gratuite une version antérieure. Les clients intéressés par l'innovation proposée doivent payer, tandis que les autres peuvent disposer gratuitement de l'ancien produit, ce qui contribue aussi à le faire connaître. Le modèle ouvert ou collaboratif : certaines entreprises innovent ou créent de la valeur en collaborant avec des partenaires extérieurs indépendants. Il ne s'agit pas d'une simple externalisation de l'innovation, mais d'une association aux bénéfices mutuels pour les parties. L'entreprise partage avec l'extérieur (partenaires, communauté de clients) ses projets, ses innovations (brevets), le travail de son département Recherche et Développement (R&D). Par exemple, IBM a utilisé le système d'exploitation (OS) GNU/Linux pour la promotion de ses applications qui tournent sur cet OS, bénéficiant au passage de l'innovation de la communauté du logiciel libre. Procter&Gamble a dynamisé son secteur Recherche et Développement en l'ouvrant aux partenariats extérieurs, sans pour autant investir davantage financièrement.

1-Définition

La juxtaposition des mots économie et numérique fait référence à une « économie des nombres ». Cette vision mathématique qui est plus restrictive que la notion d'« économie informatique » semble donner la priorité aux nombres sur les autres types d'informations. Souvent le terme économie numérique renvoie d'une manière réductrice au commerce électronique laissant de côté d'autres composantes telles que les services, les infrastructures et la technologie sous-jacente. Plus précisément, le terme devrait renvoyer aux télécommunications, audiovisuel, logiciel, réseaux informatiques, services informatiques, services et contenu en ligne. Selon GfK, le marché numérique regroupe les technologies informatiques (ordinateurs, téléphones, lecteurs, GPS...) et les services de communication (réseaux sociaux, ventes en ligne...) et s'établirait à 681 milliards en 2009. Le numérique regroupe les Technologies de l'Information et de la Communication ainsi que l'ensemble des techniques utilisées dans le traitement et la transmission des informations telles que par exemple les

télécommunications, internet ou l'informatique. Le secteur du numérique désigne le secteur d'activité économique relatif aux Technologies de l'Information et de la Communication et à la production et à la vente de produits et services numériques. L'économie numérique au sens scientifique du terme est l'étude des biens immatériels qui sont par définition des biens non rivaux à coût marginal nul. Cette définition induit de nouvelles relations, de nouveaux modèles d'échange/partage, uniquement possible par Internet, un nouveau concept de propriété privée. Il s'agit d'un sous-domaine complet de l'économie, à ne pas confondre avec le secteur du numérique qui relève de l'économie classique, ni avec la numérisation de l'économie, processus inéluctable portant sur tous les biens matériels et sur tous les services. Comme ces biens immatériels sont des créations de l'esprit de nature artistique ou intellectuelle, l'économie numérique apporte de nouveaux modèles et de nouvelles possibilités pour l'économie de la connaissance pour et l'économie de la culture.



3-Exemples de numérisation de l'économie

3-1-Passeport pour l'économie numérique

Il s'agit d'une initiation gratuite aux Technologies de l'Information et de la Communication (les applications de l'informatique, des télécommunications et d'Internet), pour apprendre à se familiariser aux outils et aux usages numériques, en faveur des commerçants, artisans services et des professions libérales. Cette formation doit comporter au moins trois modules choisis parmi une liste de dix-huit dans l'un des 520 points d'accueil. Après l'obtention du « Passeport pour l'économie numérique », il y a une possibilité de bénéficier d'offres avantageuses afin de s'équiper selon les besoins prédéfinis relatifs aux équipements informatiques et télécoms.

3-2-Les enjeux de la dématérialisation des marchés publics

Depuis le 1er janvier 2005, les administrations publiques peuvent diffuser des appels d'offres sous forme électronique pour lesquelles les entreprises intéressées pourront télécharger un dossier de "candidature" et répondre par la même voie, et ce, en toute sécurité, et en respectant la procédure légale. D'ailleurs, la dématérialisation des marchés publics est désormais inscrite dans le Code des marchés publics, à la suite d'un décret modifiant diverses dispositions régissant les marchés soumis au code des marchés publics et aux décrets pris pour l'application de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics avantages: Gain de temps, coût moindre (papier...), pas de déplacement, permet d'élargir l'offre à un plus grand nombre d'entreprises.

3-3-Les moyens de paiement en ligne

Alors qu'il est de plus en plus fréquent aujourd'hui d'effectuer des achats en ligne, il devient primordial que les paiements soient suffisamment sécurisés afin d'acquiescer la confiance des consommateurs. Le moyen de paiement en ligne est la carte bancaire. Encore faut-il prendre des précautions. En effet, il faut s'assurer de l'identité du e-commerçant. Il suffit alors de donner son nom, le numéro de la carte bancaire, la date de validité de la carte bancaire ainsi que les 3 chiffres du

pictogramme au dos de la carte bancaire. Lors du paiement en ligne, le consommateur doit alors s'assurer que l'URL dans la barre d'adresse commence par HTTPS et qu'un cadenas fermé s'affiche dans la barre du navigateur. En 2001, un nouveau moyen de paiement apparaît. Il s'agit de l'e-carte bleue. Grâce à ce dispositif, le consommateur qui aura téléchargé le logiciel de sa banque pourra effectuer une seule opération bancaire en ligne via un identifiant à usage unique et de courte durée. Depuis la loi du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne, « dans les 70 jours suivant l'opération, si le paiement a été effectué frauduleusement, à distance, sans utilisation matérielle de la carte, ou si la carte a été contrefaite et que, au moment de l'opération, le propriétaire de la carte était lui-même en possession physique de sa carte. » Aujourd'hui, il existe un nouveau moyen de paiement en ligne mis en place par Paypal. Les internautes créent un compte Paypal ce qui leur permet ensuite d'effectuer des achats en ligne sans divulguer leur numéro de carte bancaire pour chaque opération.

4-L'économie du numérique dans les pays sous-développés

L'avènement du numérique et l'ère de la numérisation si d'un côté ont entraîné une troisième révolution industrielle, qui a mené au remplacement de certaines tâches accomplies auparavant par l'homme, de l'autre ils ont permis la création de l'économie du numérique, qui voit aujourd'hui un bassin de 3.5 milliards d'utilisateurs. La numérisation a permis aux entreprises de se concentrer à nouveau sur leur propre cœur de métier, en plaçant en externalisation plusieurs activités. C'est ainsi qu'on a assisté à une forme nouvelle de délocalisation du travail, grâce surtout à l'utilisation de plateformes qui facilitent la rencontre entre la demande et l'offre de travail. De telles natures sont les plateformes Amazon's Mechanical Turk, UpWork, et ClickWorker, qui demandent surtout l'accomplissement de tâches difficiles à automatiser, contre un paiement à la pièce qui rappelle le système productif de la grande usine du XVIIIe siècle. L'Afrique subsaharienne a connu, dans les cinq dernières années, une véritable révolution à niveau de connexion avec le reste du monde : les câbles à fibre optique installés ont permis la connexion à plus d'un million d'utilisateurs à tra-

vers leur ordinateur mais ce qui est encore plus impressionnant ce sont les 700 millions d'utilisateurs de mobiles¹⁴. En 2013, une étude menée par McKinsey montre comme l'impact de l'internet sur le PIB de l'Afrique a eu un impact positif estimé autour de 1,1 % ; dans le même rapport, il souligne comme les projets numériques pourraient contribuer à une croissance de 10 % du PIB en 2025, pour une valeur de 300 milliards de dollars. Si cette vague de numérisation est perçue comme la naissance de l'économie du numérique en Afrique il y a une red line entre cet espoir et le cauchemar d'un « parasitic capitalism » au profit des grandes firmes numériques. D'où l'exigence de la création d'une réglementation, au niveau étatique, capable d'assurer les droits fondamentaux à ces travailleurs, et une « transnational digital workers' union », qui pourrait favoriser une prise de conscience du rôle joué par cette nouvelle catégorie de digital workers. M. Graham (2017) montre comme il y a une géolocalisation très marquée de la demande et de l'offre de l'accomplissement de ces tâches, souvent répétitives et peut qualifiées. Si la demande est trainée par les Pays développés, l'offre reste concentrée dans les Pays les plus pauvres, dont l'Afrique sous-saharienne en est un exemple. Dans ce contexte, on assiste à un surplus de l'offre, qui exacerbe la concurrence et empêche la mise en place d'un système collaboratif. De l'enquête émerge comme ces particuliers travailleurs dépensent en moyenne 18h par semaine en recherchant et s'informant sur les possibles offres de travail online, en tirant un revenu de 50 centimes par heure. La main d'œuvre peu qualifiée, le taux d'inoccupation élevé, la fiscalité favorable et une offre de travail totalement déséquilibrée, sont les variables qui favorisent, encore une fois, l'exploitation du continent noir.

5-Consommation énergétique du numérique

Le think tank The Shift Project publie le 4 octobre 2018 un rapport sur l'impact environnemental du numérique. la croissance du nombre d'utilisateurs équipés d'au moins un terminal connecté (notamment dans les pays en développement), l'augmentation du ratio du nombre de terminaux connectés par individu (de 2,1 en 2015 à 3,3 en 2020 en moyenne mondiale), l'augmentation du trafic vidéo couplée à la part croissante des images de qualité HD et UHD et

au déport des usages vers de la consommation à la demande (streaming, VOD, cloud gaming) provoquent une explosion du trafic sur les réseaux (plus de 25 % par an²⁰) et dans les data centers (+35 % par an²¹). Cette croissance se produit à un rythme qui dépasse celui des gains d'efficacité énergétique des équipements, des réseaux et des data centers. Cette évolution se traduit par la consommation énergétique du Numérique qui représente 11 % de la consommation mondiale d'électricité en 2013, 14 % en 2017, et selon les projections, presque 16 % en 2020, d'où les réflexions sur la sobriété numérique.

L'Algérie toujours en phase de transition

Les différentes lois en lien avec l'économie numérique, notamment la loi sur la concurrence, pourront devenir, sous peu, inapplicables, si le pays ne prend pas d'initiatives contre des infractions telles que les politiques de concentration ou les abus de positions dominantes. En effet, « la loi sur la concurrence devrait être révisée » dans une optique de régulation d'un marché où certaines plateformes numériques ne respectent pas les règles du jeu. Ainsi, toutes les entreprises pourraient accéder au marché algérien sans risquer de subir d'éventuelles injustices de la part de professionnels en abus de position.

« Si les règles de la concurrence étaient respectées, seulement à hauteur d'environ 60%, il n'y aurait pas un tel manque de transparence. » C'est ce qu'a affirmé dernièrement, le président du Conseil de la concurrence, M. Amar Zitouni, au niveau de l'hôtel Sofitel, à l'occasion de la journée d'études organisée par ce même conseil. Selon lui, les initiatives prévues par la loi algérienne envers l'aspect concurrentiel des entreprises algériennes sont de plus en plus inopérantes. En ce qui concerne le numérique, l'Algérie se trouve toujours en pleine étape de transition. C'est-à-dire que la transformation de l'économie analogique traditionnelle vers une économie numérique n'a pas encore été accomplie de façon complète. Il s'agit là d'un problème qui rejette tout ce qui touche, de près ou de loin, aux innovations numériques. Cela engendre une absence totale d'attractivité de la part des réglementations sectorielles, ce qui nécessite « d'offrir le droit à l'expérimentation de nouveaux modèles d'affaires ». L'Algérie devrait s'inspirer des pays

développés, afin d'adapter, selon les normes mondiales, son système juridique, en vue de lutter contre les pratiques anticoncurrentielles dans le marché numérique algérien. La loi sur la concurrence, la loi sur la consommation, ainsi que la loi sur les données personnelles sont, de toute évidence, à revoir et à adapter. Par exemple, de nombreuses entreprises du domaine numérique accèdent aux données personnelles de consommateurs sans leur aval, ou exploitent ces mêmes données pour d'autres fins. Par ailleurs, il a été constaté par des spécialistes qui ont établi le lien entre les trois lois sus-citées, que celles-ci doivent être adaptées aux nouveaux défis de l'économie numérique. Pour ce, le droit à l'expérimentation pour les entreprises du numérique, le développement de la portabilité des données, ainsi que la présence de moyens humains et techniques sont plus que nécessaires.

Annaba : rencontre sur "la création de produits technologiques dans l'économie numérique"

La Chambre de commerce et d'industrie Seybouse de Annaba a organisé hier en collaboration avec la plateforme américaine "Product Hunt" une rencontre autour de "la création de produits technologiques dans l'économie numérique", a-t-on appris auprès de la CCI Seybouse. L'événement qui a tenu le même jour dans plusieurs autres villes du monde a pour objectif de donner l'opportunité aux entrepreneurs et aux jeunes porteurs de projets dans le domaine du développement d'applications mobiles, sites web, de projets hardware et autres création technologiques, de faire connaître leurs produits au large public. La rencontre a également pour but de constituer le premier noyau d'un futur écosystème de start-ups locales au sein de la CCI Seybouse et de mettre en place un réseau régional d'entreprises technologiques, a-t-on ajouté. En plus d'une conférence inaugurale à présenter par l'organisateur, le programme de cette journée prévoit des présentations de projets de jeunes venant de toute l'Algérie et même de pays voisins, suivies de débats, outre l'élection des meilleurs produits. Lancé fin 2013, la plateforme "Product hunt" est un site Web qui permet aux utilisateurs de partager et de découvrir de nouveaux produits dans le domaine de la technologie numérique.

K.AMEL



Ghardaïa

L'OPVM fête son 50e anniversaire au service de la protection du patrimoine du M'zab

L'Office de la protection de la vallée du M'zab (OPVM-Ghardaïa), une institution chargée de protéger et de restaurer la grandeur d'un passé architectural glorieux et l'authenticité d'un savoir-faire inégalé dans les domaines culturel, urbanistique et social de la région, marque le 27 janvier courant son cinquantième anniversaire. La réalité urbaine de la région du M'zab, caractérisée par un tissu urbain original et un héritage architectural précieux, à travers les ksour aux caractéristiques géométriques et architecturales atypiques, nécessitait la mise en place d'un instrument pour la préservation, la restauration et la valorisation de ce patrimoine culturel matériel et immatériel. Pour parer à la décrépitude qui pèse sur ce précieux patrimoine architectural unique en son genre, les pouvoirs publics ont institué le 27 janvier 1970 un organisme appelé "atelier de restauration de la vallée du M'zab" avant de devenir l'Office de la protection et préservation de la vallée du M'zab (OPVM). Selon Kamel Ramdane, directeur de l'Office, cet organisme sous tutelle du ministère de la Culture s'est fixé

pour objectif de protéger et de promouvoir le patrimoine culturel matériel et immatériel, de créer des mécanismes à même de permettre sa préservation et son développement sur la base des études et des expériences réussies dans le domaine de la restauration et de la rénovation. Durant ce cinquantenaire, l'OPVM a réussi à réhabiliter plus d'une soixantaine de monuments historiques dans la vallée du M'zab et les régions de Métlili, Berriane, Guerrara, Daya Ben-Dahoua et El-Menea, a-t-il indiqué, précisant que l'OPVM a contribué au classement comme patrimoine national de la vallée du M'zab en 1971, le Ksar de Métlili en 1982, le Ksar d'El-Menea en 1985, et les Ksour de Berriane et Guerrara en 1998. L'OPVM a également contribué au classement en 1982 de la vallée du M'zab comme patrimoine universel par l'UNESCO. Cet ensemble urbain riche en vestiges historiques, ses édifices et l'originalité de sa beauté, sont aujourd'hui autant de patrimoines et de supports civilisationnels à sauvegarder et réhabiliter pour les valoriser. Le classement par l'Unesco de cet es-

pace urbanistique est l'aboutissement d'un long processus d'accumulation historique et d'actions ponctuelles de réhabilitation effectuées par les pouvoirs publics d'un côté et l'attachement de la population de la vallée du M'zab et autres acteurs locaux à leur patrimoine matériel, a souligné le directeur de l'OPVM.

Une région qui a su garder sa structure urbaine séculaire

La région de Ghardaïa avec l'ensemble de ses ksour conçus magistralement par les aïeux sous forme architecturale "d'amphithéâtre" épousant le site rocailleux, en tenant compte du climat et des concepts religieux, a pu garder sa structure urbaine durant plus de dix siècles avant de devenir un centre d'intérêt de l'organisme onusien, a soutenu le responsable. L'architecture du M'zab, dont s'est inspiré Le Corbusier, ainsi que les ouvrages et systèmes hydrauliques ancestraux attirent annuellement de nombreux chercheurs et spécialistes en la matière, a soutenu M. Ramdane. Ce patrimoine n'est pas uniquement historique et architectural, il est

également culturel, artisanal et immatériel, et son classement comme patrimoine mondial constitue un atout supplémentaire pour le développement économique de la région basé sur le tourisme, a-t-il fait savoir. La préservation de ce patrimoine et sa mise en valeur ont nécessité la réalisation de plus de 200 plans d'urbanisme, 539 levés topographiques, une trentaine d'études techniques ainsi que des opérations de restaurations. Quelque 2.000 habitations traditionnelles dans les différents ksour de la vallée ont été restaurées et renforcées avec un traitement de façades ainsi que plus d'une vingtaine d'opérations de réhabilitation des tours de Guet et une vingtaine d'opérations de rénovation des Portes des ksour, en plus des opérations de réhabilitation de monuments funéraires, aires de prières, mosquées et remparts, le système de partage des eaux et les places de souk. De même qu'un plan de protection et de sauvegarde du patrimoine rupestre des sites archéologiques de la région a été lancé ainsi qu'une application "play-store" sur smartphones dédiée à la promotion des sites et monuments historiques de

la vallée du M'zab. D'autre part, l'OPVM a également lancé la mise en œuvre d'un système d'information géographique (SIG) pour le secteur sauvegardé de la vallée du M'Zab. Le système permet de réunir l'ensemble des données sur différentes thématiques de la vallée du M'zab, en vue de mieux maîtriser son évolution spatial et urbanistique et de cerner les différents problèmes du secteur sauvegardé. L'OPVM focalise son intérêt sur la protection et la préservation de cet héritage naturel et architectural ainsi que sur le patrimoine de la vallée du M'zab classée patrimoine matériel et immatériel de l'humanité, a fait savoir son directeur. Cet intérêt s'illustre à travers des actions soutenues de protection de l'architecture des ksour de la région véritable "musée à ciel ouvert" et le lancement d'un plan de sauvegarde de la vallée du M'zab classée "Secteur Sauvegardé" en 2005 par décret exécutif N 05/209. Ce plan de sauvegarde en conformité avec la loi sur le patrimoine 04/98 du 15/07/1998 est en cours d'élaboration, a conclu le directeur de l'OPVM.

Hadj M

Ouargla:

La société civile se mobilise pour "sauver" la Zaouia El-Hachimia à Touggourt

Des démarches sont entreprises par la société civile pour "sauver" la Zaouia El-Hachimia, située à ksar Mestaoua à Touggourt (160 km au Nord d'Ouargla), a-t-on appris hier auprès de l'association locale "Tajmaât" pour la revitalisation du patrimoine urbain de des monuments historiques de cette ville. L'initiative consiste notamment à prendre les mesures d'urgence nécessaires pour éviter les risques d'effondrement de ce site historique qui tombe peu à peu en ruine, en attendant le lancement d'une opération de réhabilitation et de remise en état, sous la supervision du secteur la culture, a-t-on expliqué. Elle comprend également l'organisation d'une rencontre en coordination avec la Zaouia de la Tarika (confrérie) El-Kadiria en Algérie et en Afrique général (basée dans la commune de Rouissat) en vue de sensibiliser les citoyens et les autorités concernées sur l'importance de cette ancien lieu de culte inscrit sur la liste d'inventaire supplémentaire pour la sauvegarde du patrimoine culturel de la wilaya d'Ouargla, précise la même source. La Zaouia El-Hachimia a longtemps joué un

rôle considérable en tant que centre de rayonnement culturel et religieux dans l'enseignement du Coran et de la Sunna (conduite du prophète Mohamed QSSSL) au ksar de Mestaoua et dont l'édification date d'avant le 15ème siècle, a-t-on fait savoir. L'association souligne que ce ksar est, lui aussi, dans un état de dégradation très avancé, ce qui impose une intervention urgente des instances chargées du patrimoine, notamment les directions du Tourisme et de la Culture. La wilaya d'Ouargla recèle un riche patrimoine ksourien composé d'une vingtaine de ksour, répartis sur le territoire du Grand Ouargla (vallée de l'Oued M'ya) et du Grand Touggourt (vallée de l'Oued Righ), dont deux (2) sont classés patrimoine national (ksar d'Ouargla et celui de Témacine), ainsi que 16 autres inscrits comme patrimoine culturel. Considéré comme un véritable symbole d'une des plus anciennes architectures sahariennes connues dans cette région du Sud-est du pays, ce patrimoine ksourien est susceptible de contribuer à la promotion de la destination au plan touristique.

Commémoration

L'UGTA rend hommage à feu Abdelhak Benhamouda au 23e anniversaire de son assassinat

Une cérémonie de recueillement a été organisée hier à Alger à la mémoire de l'ancien secrétaire général de l'Union nationale des travailleurs algériens (UGTA), Abdelhak Benhamouda, à l'occasion du 23e anniversaire de son assassinat par des terroristes le 28 janvier 1997 par des terroristes. Organisée au siège de la Centrale syndicale, la cérémonie s'est déroulée en présence du secrétaire général de l'UGTA, Salim Labatcha, le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Amar Belhimer, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Ahmed Chawki Acheuk-Youcef, le conseiller à la présidence de la République, Abdelhafid Allahoum, le fils du regretté Abdelhak Benhamouda, ainsi que des représentants des sections syndicales de plusieurs entreprises nationales et d'associations de la société civile. Intervenant lors de cette cérémonie, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale a évoqué le par-

cours de cet "authentique militant qui s'est sacrifié pour la cause des travailleurs et l'intérêt du pays". A cette occasion, le ministre a renouvelé son engagement pour "la consolidation du dialogue social à tous les niveaux avec l'ensemble des partenaires sociaux sans exclusion, conformément au programme du président de la République, Abdelmadjid Tebboune". De son côté, le secrétaire général de l'UGTA a qualifié le défunt de "héros de l'Algérie", soulignant que l'UGTA demeurera "fidèle au combat et aux idées de Benhamouda qui a toujours mis en avant l'intérêt suprême du pays pour lequel il s'est sacrifié". Le regretté Abdelhak Benhamouda était l'un des membres fondateurs du Comité national de sauvegarde de l'Algérie (CNSA), créé après l'arrêt du processus électoral en 1992. Il a été assassiné par des terroristes le 28 janvier 1997 devant la Maison du peuple qui abrite le siège de l'UGTA.

Benadel M

Agenda culturel

Bibliothèque Multimédia Bachir-Mantouri (5, Rue Bachir-Mantouri.)

Aujourd'hui à 14h30 : Dans le cadre du programme hebdomadaire «mercredi du verbe», rencontre avec l'écrivain Mahmoud Aroua autour de ses deux livres, Origami (poésie, éditions Dar El Faïrouz) et le roman Sentiments sous anesthésie (éditions Anep). Institut français d'Alger (Alger-Centre) Jeudi 30 janvier à partir de 18h : Dans le cadre de la «Nuit des idées» organisée par l'Institut français d'Algérie, l'écrivaine Kaouther Adimi présentera son dernier roman Les Petits de Décembre (Seuil/barzakh, 2019). La rencontre sera suivie d'un débat et d'une vente-signature. Librairie Mauguin (Blida) Samedi 1er février à partir de 14h

: Dans le cadre de la «Nuit des idées» organisée par l'Institut français d'Algérie, l'écrivaine Kaouther Adimi présentera son dernier roman Les Petits de Décembre (Seuil/barzakh, 2019). La rencontre sera suivie d'un débat et d'une vente-signature. Galerie Dar ABDEL TIF (El-Hamma, Alger) Jusqu'au 1er février : Exposition de peinture «Hommage au jazz» de l'artiste Nouredine Chegrane. Ezzoua'Art Galerie du Centre commercial & de loisirs de Bab Ezzouar Jusqu'au 12 février : Exposition «Errances» d'Amal Dekar. Siège d'Al Bayazin (Résidence du Petit Hydra (Ex-Immeuble Shell), Alger) Jeudi 30 janvier 2020 à partir de

18h30 : Al Bayazin participe à «La nuit des idées» organisée en collaboration avec l'Institut français d'Alger. Rencontre-débat : «Regards entrecroisés sur Alger, cité vivante !» Avec Le Hic, caricaturiste et auteur, Amel Feddi, animatrice et productrice à la Radio nationale Chaîne III, Ahmed Aït Isaâd, photographe «L'Algérie vue d'en bas» et Yacine Boushaki, guide à la Casbah. Accès libre. Galerie d'art Ifru Design (139, boulevard Krim-Belkacem, Tlemly, Alger) Jusqu'au 31 janvier : Exposition «Hommages» de l'artiste Abdelhalim Boukhalfa. Siège de la fondation Ahmed-et-Rabah-Asselah (29 bis, boulevard Zighout-Youcef, Alger-Centre)

Jusqu'au 18 février : exposition collective d'arts plastiques «Un rêve... trois regards», avec l'architecte Chafa Ouzani (Béjaïa), les artistes plasticiens Djamel Talbi (Tizi-Ouzou) et Mourad Abdelaoui (Aïn Beïda). Galerie d'Arts de l'hôtel Sofitel (El-Hamma, Alger) Jusqu'au 15 février : exposition de photographies «Sur la route de Sefar, la ville énigme de l'histoire» de Omar Dib. Musée d'art moderne d'Oran Jusqu'au 2 février : exposition artistique collective avec la participation de 33 artistes plasticiens, à l'occasion du 37e anniversaire de la fondation de l'Union nationale des arts de la culture (Unac). Galerie d'arts de l'Opéra d'Alger Boualem-Bessaïh (Ouled Fayet,

Alger) Mardi 28 janvier : Exposition de peinture de l'artiste Houria Menaa. Théâtre régional Abdelkader-Al-loula d'Oran Aujourd'hui à 18h30 : concert de rock flamenco avec l'artiste espagnol Nestor. Salle Ibn Zeydoun de Riadh- El-Feth (El-Madania, Alger) Jeudi 30 janvier à 19h : concert de rock flamenco avec l'artiste espagnol Nestor. Jeudi 6 février à 19h : Wesh Prod annonce le concert de IcoWesh & Klam. Galerie d'Arts Asselah-Hocine (39, rue Asselah-Hocine, Alger) Jusqu'au 31 janvier : Exposition de peinture de l'artiste Karima Hamoud.

Ligue 1 Nos footballeurs sont-ils trop payés ?

L'Algérien en général et particulièrement celui qui ne peut pas joindre les deux bouts financièrement, a toujours du mal à comprendre et surtout à accepter que des joueurs de football touchent des salaires qu'il juge faramineux, voire indécents. Cela pose un problème d'éthique. Dans les cafés, dans les bus et parfois sur les plateaux de télévision, partout on entend souvent le même discours : comment peut-on payer 300 millions ou 250 millions de centimes par mois, un joueur qui ne sait pas amortir un ballon. « Au vu du niveau de notre championnat, ils doivent tous être payés au SNMG », râle-t-on pour dénoncer une gabegie, selon eux. Un sujet sensible qui mérite qu'on s'y attarde pour comprendre ce phénomène loin d'être propre à notre pays, puisque les footballeurs du monde entier sont des « travailleurs » privilégiés. La preuve avec le dernier classement des sportifs les mieux payés de la planète établi par le célèbre magazine économique américain Forbes, dans lequel les trois premières places sont trustées par des « footeux », Messi, Ronaldo et Neymar dans cet ordre. C'est même une première, car jamais les footballeurs n'ont autant dominé ce classement. Cela dénote l'impact grandissant du football au plan mondial, comme l'explique Kurt Badenhausen, rédacteur en chef du même magazine. En somme tout est relatif. Pour revenir chez nous, s'est-on une fois posé la question de savoir combien pourrait toucher un joueur de la Ligue 1, dans un championnat étranger ? Celui qui perçoit 300 ou 250 millions de centimes ne peut-il pas gagner plus ailleurs ? La réponse se trouve dans le nombre de plus en plus croissant de nos joueurs ayant décidé de quitter le pays pour aller monnayer leurs services ailleurs. Ils ne l'ont pas fait pour des miettes, d'autant plus que notre dinar est devenu une monnaie de singe. C'est la réalité de l'offre et la demande à laquelle personne ne peut échapper. Pour espérer survivre dans cette bulle spéculative, nos clubs sont dans l'obligation de s'aligner, sinon ils ne seront pas compétitifs. D'ailleurs, ils sont de moins en moins à pouvoir le faire. A titre d'exemple, les dirigeants de USMA avaient catégoriquement refusé de payer les 500 millions de centimes en guise de salaire à Youcef Belaili, lorsque celui-ci avait purgé sa suspension de deux ans, le jugeant exorbitant. L'ES Tunis sentant le bon coup, a sauté sur l'occasion pour s'offrir le joueur. Deux ans plus tard, Belaili a remporté deux Ligues de champions avec l'Espérance, avant d'être transféré pour plus de 3 millions d'euros vers un club saoudien. L'investissement a été plus qu'amorti. Par ailleurs, on a tendance chez nous à exagérer les choses. Ce ne sont pas tous les joueurs du championnat qui perçoivent des salaires astronomiques, comme l'a rappelé, dimanche, le président de la LNF, Abdelkrim Medouar sur le site officiel de la FAF. « Les gens parlent beaucoup des salaires à 300 ou 400 millions de centimes. Il n'y a que 9% des joueurs qui touchent plus de 300 millions de centimes bruts par mois (15 000 €). Ces derniers perçoivent entre 170 et 180 millions de centimes nets », a-t-il souligné avant d'ajouter : « Il y a près de 150 joueurs qui perçoivent moins de 40 millions de centimes (2 000 €) et 40% touchent moins de 1 million de dinars (5 000 €) ». Ceux qui touchent les plus gros salaires évoluent dans « les clubs financés par des entreprises étatiques », précise-t-il et comme rapporté par le site dzfoot. Justement si les gens s'offusquent et pestent contre les « gros » salaires des joueurs, c'est parce qu'ils sont payés avec l'argent public. Une hérésie, alors que le pays est frappé de plein fouet par la récession. Vu sous cet angle, ils ont entièrement raison de le dénoncer. La responsabilité des pouvoirs publics et des politiques y est d'ailleurs totalement engagée. Le football doit s'autofinancer avec un investissement propre aux clubs. Mais cela est un autre débat...

Ali Nezlioui

JSK : Mellal, dans de beaux draps

Les jours du président Chérif Mellal à la tête du club sont sans nul doute comptés. Et pour cause, les membres du CSA et quelques actionnaires ont décidé de provoquer une assemblée extraordinaire le 8 février prochain afin de procéder à sa destitution. Ils lui reprochent entre autres de mener l'équipe à la dérive et d'avoir sali l'image de la JSK après la diffusion sur les réseaux sociaux d'un enregistrement audio dans lequel il a usé d'un langage ordurier. Mais ce qui les a poussés à convoquer cette AGE, c'est les promesses non tenues par le président Mellal. D'après eux, lors de son intronisation, il avait promis d'injecter au moins 50 milliards de centimes dans les caisses du club et de recruter les meilleurs joueurs au niveau national pour que la JSK renoue avec les titres, mais près de deux ans après son installation à la tête du conseil d'administration, ils affirment que non seulement il n'a pas apporté la somme promise, mais il gère le club comme s'il s'agit d'une propriété privée. Il était considéré comme un messie, mais depuis le mois de juin dernier, il a réussi l'exploit d'avoir et les supporters et les actionnaires contre lui. Il semble que sa fin n'est pas loin et si les actionnaires ne fassent pas machine arrière, il sera évincé de son poste de la même manière par ceux qui l'ont ramené.

Le Tunisien Yamen Zelfani nouveau coach

Le technicien tunisien Yamen Zelfani est devenu le nouvel entraîneur de la JS Kabylie, en remplacement du Français Hubert Velud, limogé, a annoncé lundi soir le pensionnaire de Ligue 1 algérienne de football sur sa page officielle Facebook. L'ancien coach de Dhofar (Oman) et d'Al-Merreikh (Soudan), s'est engagé avec la JSK pour un contrat de trois saisons, précise la même source. Arrivé sur le banc des « Canaris » durant l'intersaison, Velud a été limogé le 17 janvier, au lendemain de la défaite concédée en déplacement face à l'USM Alger (1-0), en mise à jour du championnat. La JSK, qui a bouclé la première partie de la saison à la 3e place au tableau (24 pts) en compagnie de l'USMA, reste sur une lourde défaite samedi dernier à Kinshasa face aux Congolais de l'AS Vita Club (4-1), synonyme d'élimination en phase de poules de la Ligue des champions d'Afrique. Auparavant, l'équipe « jaune et vert » a été éliminée dès les 32es de finale de la Coupe d'Algérie sur le terrain de l'AS Aïn M'lila (1-0). La JSK entamera la phase retour le mercredi 5 février à Tizi-Ouzou face au NA Hussein-Dey (18h45), à l'occasion de la 16e journée de la compétition.

Manchester City : Mahrez défie le Real Madrid



Le capitaine des Verts, Riyad Mahrez, est en pleine confiance depuis quelque temps. Le fait qu'il multiplie les titularisations semble lui donner des ailes. Cette confiance, le joueur de Manchester City veut la traduire davantage sur le terrain. Il sait néanmoins que le titre de champion d'Angleterre que ses coéquipiers et lui ont remporté la saison dernière s'est déjà envolé, surtout que l'actuel leader de la Premier League, en l'occurrence Liverpool, a pratiquement scellé le sort du championnat au vu du grand écart qui le sépare du champion sortant. Du coup, Mahrez se tourne vers la ligue des champions européenne, un trophée que la star des Verts n'a jamais gagné. Il sait pertinemment d'ailleurs qu'une éventuelle consécration dans cette épreuve lui permettrait de se présenter comme

un très sérieux candidat pour gagner le ballon d'or africain qu'il a perdu au cours de l'année précédente. « On sait tous à Manchester City qu'on aura besoin d'un miracle pour espérer préserver notre titre de champion d'Angleterre, mais cela ne nous empêche pas de jouer le restant de cette compétition à fond. Cela dit, nous sommes déterminés aussi à tout faire pour remporter la ligue des champions européenne. Certes, ce ne sera pas une simple affaire, mais nous sommes prêts à relever le défi. Notre prochain adversaire a pour nom le Real Madrid, une équipe qui n'est pas à présenter, mais qui ne nous fait pas peur. On fera le nécessaire pour passer son écueil afin de poursuivre l'aventure dans cette compétition et dans laquelle on va jeter toutes nos forces », promet Mahrez

Soudan Le Français Velud nouveau sélectionneur du Soudan



L'ex-entraîneur de la JS Kabylie, le Français Hubert Velud, a été désigné sélectionneur de l'équipe nationale du Soudan, a indiqué la Fédération soudanaise de football sur sa page officielle Facebook mardi. L'ancien sélectionneur du Togo et coach de plusieurs clubs africains (ES Sétif, USM Alger, TP Mazembe, Etoile du Sahel, entre autres) succède ainsi au Croate Zdravko Logarusic, démis de ses fonctions en novembre 2019. Le technicien français aura pour mission de qualifier les "Faucons de Jediane" pour la Coupe d'Afrique des nations

2021 au Cameroun. Ceux-ci affrontent le Ghana, l'Afrique du Sud et Sao Tomé-et-Principe dans le groupe C des éliminatoires. A l'issue de la deuxième journée, le Soudan occupe la deuxième place avec 3 points, devancé par le Ghana (6 pts). En qualifications pour le Mondial-2022, les adversaires des Soudanais seront le Maroc, la Guinée et la Guinée-Bissau. D'autre part, la Fédération soudanaise de football a engagé le Franco-Algérien Mounir Louhbab pour prendre en charge les sélections de jeunes.

FASM

L'organisation d'un rallye international doit répondre à un cahier de charges

L'organisation d'un rallye international doit répondre à un cahier de charges et le respect des règles et lois de la République algérienne, a fait savoir la Fédération algérienne des Sports mécaniques (FASM) lundi. "Toute organisation de rallye doit répondre aux mesures comme c'est le cas dans tous les événements internationaux. La FASM encourage l'organisation de tels événements à la seule condition de respecter les règles et lois de la République algérienne.", a indiqué la FASM dans un communiqué. Concernant l'organisation du rallye auto-moto "Touareg", la FASM a annoncé qu'elle "était en négociation avec "AMA Event" qui représente ce rallye en Algérie et à laquelle elle a remis le cahier de charges à signer, un document indispensable pour la tenue de tout événement.". "Ce cahier de charges défend les lois et intérêts de l'Algérie et des sports mécaniques.", a-t-elle insisté, tout en précisant que "la FASM n'a à aucun moment empêché le rallye Touareg ou un autre rallye de se tenir en Algérie.". Pour rappel, le Touareg est le deuxième plus grand Rallye au monde, après le Dakar. Il a été organisé en mars 2019 dans le désert algérien avec la participation de 250 pilotes dont vingt algériens sur une distance de 1500 km.



B.C

Coupe d'Algérie militaire de Taekwondo Coup d'envoi de la compétition à Alger

Les épreuves de la Coupe d'Algérie militaire de taekwondo, messieurs et dames, ont débuté lundi au Centre de regroupement et préparations des équipes militaires (CREPSM) de Ben Aknoun (Alger), avec la participation de 17 équipes. La compétition se disputera dans deux spécialités, le poomsae (-30 ans et -40 ans) et le kyorugi, selon les organisateurs. Dans une allocution d'ouverture prononcée au nom du directeur des sports militaires de l'ANP, le directeur du CREPSM, a mis en avant l'importance de cette manifestation retenue dans le cadre de la préparation physique et psychologique du militaire, en appelant les participants à faire preuve de fair-play. Les moyens humains et matériels nécessaires ont été mobilisés pour assurer la réussite de ce rendez-vous sportif qui sera aussi une occasion de renforcement des liens de fraternité et d'amitié entre les éléments de l'ANP, a-t-il souligné. Selon le programme de la compétition, la première journée disputée lundi a été consacrée aux épreuves de poomsae, alors que celles de kyorugi se disputeront mardi et mercredi.



Handball

Guillaume Gille nouveau sélectionneur de l'équipe de France

Guillaume Gille est devenu le nouveau sélectionneur de l'équipe de France de handball, en remplacement de Didier Dinart, limogé. Gille aura pour mission immédiate de qualifier les "Bleus" pour les Jeux olympiques JO-2020 de Tokyo dans moins de trois mois. La France passera par un tournoi de qualification olympique (TQO) prévu du 17 au 19 avril à Paris-Bercy pour espérer disputer les Jeux de Tokyo (24 juillet-9 août). Dinart, 43 ans, a été démis de ses fonctions suite à l'élimination de la France dès le premier tour de l'Euro-2020 organisé conjointement par trois pays : l'Autriche, la Suède et la Norvège. Championne olympique en 2008 et en 2012, encore en argent aux JO-2016, la France n'a jamais raté les JO depuis son émergence sur la scène internationale en 1992 et les "Bronzés" de Barcelone. "Compte tenu de l'enjeu et de l'échéance, j'ai décidé que la décision de sa mise à l'écart devait être prise. Faire porter la responsabilité à Didier serait injuste. Elle est portée par tous, à commencer par moi", a affirmé le président de la FFHB Joël Delplanque lors d'une conférence de presse à la Maison du handball à Créteil, en région parisienne. Depuis septembre 2016, Gille, 43 ans, a d'abord été co-entraîneur de Dinart, puis son adjoint. Il était en charge de la préparation physique et de l'analyse vidéo au cours du dernier Euro. Lors du dernier Euro-2020, la France a concédé deux défaites fatales contre le Portugal (28-25) et la Norvège (28-26). Le TQO à Paris-Bercy, qui délivre deux billets pour le Japon, s'annonce compliqué pour les Français, en présence notamment des Croates vice-champions d'Europe dimanche, des Portugais qui ont battu la France à deux reprises en neuf mois, et de la Tunisie, vice-championne d'Afrique.



Mort Kobe Bryant Un drame aux circonstances encore floues qui a bouleversé le monde du basket ball



Le quintuple champion NBA Kobe Bryant est décédé dimanche dans le crash de son hélicoptère en Californie. Une disparition dont les circonstances restent encore floues, mais qui a provoqué une vague d'émotion partout dans le monde bien au-delà des amateurs de basket.

Quelles sont les circonstances de l'accident ?

L'accident s'est produit dimanche matin un peu avant 10h heures locales (19h heure algérienne) dans les collines escarpées de Calabasas, au nord-ouest de Los Angeles. La cause du crash n'est pas encore connue. D'après les premières informations, un épais brouillard enveloppait la région au moment du drame. Selon le média américain TMZ, le premier à avoir annoncé la mort du basketteur, les premières données de vol font état de difficultés apparues alors que l'engin survolait le zoo de Los Angeles. Le pilote aurait alors été averti qu'il volait trop bas. Quelques minutes plus tard, l'hélicoptère a semble-t-il heurté une colline d'environ 520 mètres, avant de prendre feu. Le NTSB, l'agence américaine chargée de la sécurité dans les transports, a annoncé avoir dépêché une équipe de 18 personnes en Californie pour participer à l'enquête. Interrogée par l'AFP, la police de Los Angeles (LAPD) a indiqué que le manque de visibilité était tel que ses propres hélicoptères avaient été laissés au sol jusque dans l'après-midi, moment où le ciel s'est dégagé.

Qui étaient les passagers de l'hélicoptère ?

L'hélicoptère transportait en tout neuf personnes. Aucune n'a survécu au crash. Outre le pilote et Kobe Bryant, la fille du basketteur américain, Gianna, âgée de 13 ans, figure parmi les victimes. Grand espoir du basket féminin, la jeune fille se rendait avec son père à un tournoi lorsque l'accident est survenu. Selon plusieurs médias, deux de ses coéquipières et trois de leurs parents se trouvaient également à bord et sont également décédés. La dernière victime est l'entraîneure de basket des jeunes filles.

Qui était Kobe Bryant ?

Bryant, 41 ans, figure parmi les légendes

Karaté-Open de Paris 2020: « Les résultats obtenus sont logiques » estime Mesdaoui

Le président de la Fédération algérienne de karaté-do, Slimane Mesdaoui, a estimé que les résultats obtenus par les cinq athlètes algériens engagés à l'Open de Paris (24-26 janvier), sont "logiques" et reflètent le "manque de moyens". "Les résultats obtenus par les athlètes algériens à l'Open de Paris sont logiques vu le manque de moyens dont bénéficie notre discipline, même si nos athlètes avaient la possibilité de faire mieux", a déclaré Mesdaoui. Les cinq athlètes algériens engagés à l'Open de Paris, à savoir, Lamia Maatoub (-68 kg), Taleb Imene (-50kg), Midi Chaïma (-61 kg), Wided Draou (-55 kg) et Hocine Daikhi (+84 kg), ont tous été éliminés dès les premiers tours de la compétition. Le meilleur résultat algérien a été

obtenu par Midi Chaïma qui a pris la 7e place de sa catégorie. "Le niveau international est en constante évolution, notamment, au courant de l'année olympique. Nous avons encore l'espoir de voir Maatoub (12e mondial) et Daikhi (11e mondial) arracher une qualification aux Jeux olympiques 2020", a-t-il ajouté. Les karatékas algériens rallieront Alger mardi, afin de poursuivre leur préparation en prévision des Championnats d'Afrique, prévus du 6 au 9 février à Tanger (Maroc). La sélection algérienne de karaté-do prendra part au rendez-vous continental avec l'objectif de récolter les points nécessaires à la qualification aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020 (Japon).

Bilal C

Quelles réactions son décès a-t-il suscitées ?

Une vague d'émotion a submergé le monde bien au-delà des amateurs de basket ou de sport à l'annonce de la disparition de Bryant. «C'est une terrible nouvelle !», a d'abord réagi le Président américain Donald Trump, rapidement suivi par son prédécesseur à la Maison Blanche Barack Obama, grand amateur de basket, qui a salué sur Twitter la mémoire de cette «légende». Les basketteurs du monde entier ont également rendu hommage à l'ancien joueur. Parmi eux, Michael Jordan, autre star planétaire de la NBA, Shaquille O'Neal, qui fut son coéquipier à Los Angeles, ou le Français Tony Parker. L'image poignante de LeBron James, star des Lakers, s'échappant ses larmes avec un mouchoir dimanche soir sur le tarmac de l'aéroport de Los Angeles, a fait le tour du monde. Mais la disparition de Bryant a également ému le monde du sport. La star brésilienne du PSG Neymar a ainsi célébré en plein match la mémoire de Bryant, en dessinant avec ses doigts le chiffre 24 (le numéro de Bryant aux Lakers) juste après avoir marqué son deuxième but face à Lille. Hier à l'Open d'Australie de tennis, Nick Kyrgios a pénétré sur le court vêtu du maillot de Bryant avant d'affronter Rafael Nadal, et l'Américaine Coco Gauff a joué avec des messages dont «RIP Kobe» écrits au feutre sur ses chaussures.

Les scientifiques découvrent un nouveau composant dans le sang

Le sang, que l'on pensait si bien connaître, contiendrait-il en fait des éléments jusque-là indétectables ? C'est ce que montrent les travaux d'une équipe de chercheurs de l'Inserm qui, pour la première fois, ont mis en évidence la présence dans la circulation sanguine de mitochondries complètes et fonctionnelles. Les mitochondries sont des organites situés dans les cellules eucaryotes. Lieu de la respiration cellulaire, elles sont les « batteries » des cellules et jouent un rôle majeur dans le métabolisme énergétique. Elles ont la particularité de posséder leur propre génome, transmis uniquement par la mère et distinct de l'ADN contenu dans le noyau. Ces organites n'étaient, jusqu'à présent, retrouvés hors de

ces dernières que dans des cas très particuliers : sous forme de fragments encapsulés dans des micro-vésicules ou encore libérées par les plaquettes dans l'espace extracellulaire. Les travaux d'une équipe de recherche dirigée par Alain R. Thierry, chercheur Inserm à l'Institut de recherche en cancérologie de Montpellier, viennent bouleverser les connaissances sur cet organite, en révélant que des mitochondries extracellulaires, complètes et fonctionnelles, se trouvent en circulation... dans le sang ! Ces résultats, parus dans *The FASEB Journal*, apportent des connaissances inédites en physiologie et ouvrent la voie à de nouvelles pistes thérapeutiques.

Des mitochondries intactes circulent dans

le sang

Les chercheurs se sont appuyés sur des résultats antérieurs ayant montré que le plasma sanguin d'un individu en bonne santé contenait jusqu'à 50.000 fois plus d'ADN mitochondrial que d'ADN nucléaire. Voici leur hypothèse : pour que cet ADN mitochondrial soit détectable et quantifiable dans le sang, il doit être protégé par une structure stable. Afin d'identifier cette dernière, une centaine d'échantillons de plasma sanguin ont été analysés. Les analyses ont révélé la présence dans la circulation sanguine de structures hautement stables contenant des génomes mitochondriaux entiers. Après examen de leur taille, de leur densité ainsi que de l'intégrité de l'ADN mitochondrial qu'elles contenaient, ces structures



se sont révélées être des mitochondries intactes et fonctionnelles. « Lorsque l'on considère le nombre élevé de mitochondries extracellulaires que nous avons trouvées

dans le sang, on peut se demander pourquoi cela n'a pas été découvert auparavant », note Alain R. Thierry.

Il faut diminuer notre consommation d'huile de soja

Si l'on ne sait pas très bien ce qui cause tous ces effets délétères chez les souris, et si les mêmes effets sont à l'œuvre chez l'Homme, on peut d'ores et déjà conseiller à la population de consommer moins d'huile de soja. C'est ce que préconisent les auteurs de l'étude dans leur papier. On pourrait suggérer à la population de se servir à la place d'huile d'olive ou de colza qui confèrent un profil nutritionnel adéquat à une bonne santé. Sans sombrer dans la paranoïa, on peut éviter de l'utiliser en cuisine et fuir les plats préparés qui en contiennent. Bien sûr, il y a des enjeux économiques qui font que cette huile est fortement disponible et peu chère. Peut-être faut-il revoir l'approche systémique de nos systèmes alimentaires, comme le suggérait récemment un rapport de l'Organisation



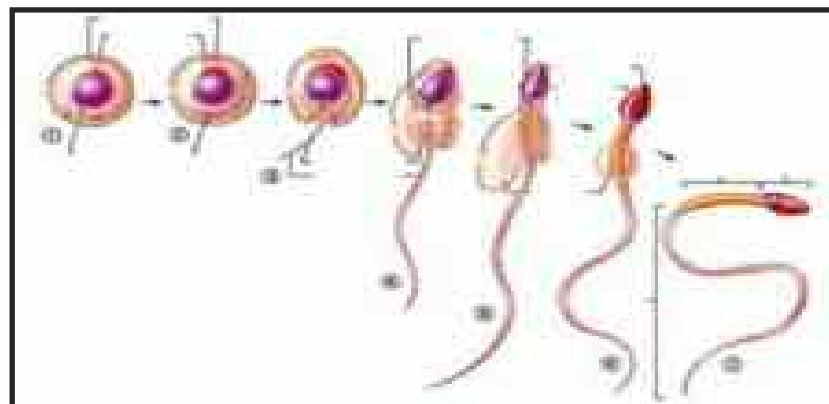
mondiale de la Santé (OMS) dans le cadre de la malnutrition ?

Spermatide

Une spermatide est une cellule sexuelle mâle issue de la méiose qui se différencie en spermatozoïde. Les spermatides sont formées lors de la spermatogenèse. Ce sont des cellules haploïdes, c'est-à-dire qu'elles n'ont qu'un jeu de chromosomes ($n = 23$ chromosomes chez l'homme).

Place des spermatides dans la spermatogenèse

Lors de la méiose qui a lieu dans les testicules chez les mammifères, un spermatocyte I subit une première division (méiose I) donnant deux spermatocytes II. Puis chaque spermatocyte II subit la deuxième division de méiose (méiose II) donnant deux spermatides (un spermatocyte I donne donc quatre spermatides). Les spermatides restent attachées entre elles par des ponts cytoplasmiques.



La différenciation des spermatides en spermatozoïdes se fait au contact des cellules de Sertoli, qui jouent le rôle de cellules nourricières. Lors de cette maturation, les spermatozoïdes perdent du cytoplasme, leur fla-

gelle et leur acrosome se forment. Les spermatozoïdes en formation se rapprochent progressivement du centre du tube séminifère.

B. MERIEM

Symptômes et diagnostic du coronavirus de Chine : ce qu'il faut savoir



Vendredi 24 janvier 2020, les deux premières études scientifiques décrivant les symptômes d'une quarantaine de patients infectés par le coronavirus de Chine sont parues. Elles font état des symptômes les plus courants mais aussi des complications liées au virus chinois. Au 27 janvier 2020, l'épidémie provoquée par le coronavirus de Wuhan ne cesse de s'étendre. Il a infecté 2.794 personnes dans 15 pays, dont la France. Parmi les personnes prises en charge dans les hôpitaux, 80 sont mortes. Pour la première fois depuis le début de l'épidémie, des scientifiques chinois ont décrit précisément les symptômes cliniques pour 41 patients dans une publication parue dans la revue médicale *The Lancet*. Mais quels sont les symptômes annonciateurs de l'infection ?

Fièvre et toux, les symptômes les plus communs causés par le coronavirus de Wuhan

Les 41 patients examinés dans cette étude ont été admis à l'hôpital avec des symptômes plutôt fréquents des maladies respiratoires, c'est-à-dire une fièvre supérieure à 38,1 °C (98 % des patients), des quintes de toux (76 % des patients) et enfin une grande fatigue ou une myalgie (44 % des patients). Si les symptômes ressemblent grandement à ceux du SRAS, 2019-nCoV provoque des diarrhées que dans des rares cas : 3 % des patients contre 20-25 % pour l'agent étiologique du SRAS. La dyspnée (55 % des patients) apparaît après huit jours et constitue la première complication sévère de la maladie. La grande majorité des patients (73 %) sont des hommes adultes. Aucun enfant ou adolescent n'ont été examinés dans le cadre de cette étude. L'âge médian des patients est 49 ans et 66 % d'entre eux fréquentaient le marché de la mer de Wuhan, fermé depuis le 1er janvier. Lors de leur prise en charge à l'hôpital, les patients ont passé un scanner thoracique (précisément un CAT-scan). Dans tous les cas, les images montrent des poumons anormaux. Pour les plus graves, les médecins ont observé des nodules bilatéraux ainsi que des zones où le tissu pulmonaire est comprimé par la présence de liquide. Pour attester de la présence de 2019-nCoV dans l'organisme des patients, les médecins ont effectué plusieurs examens.

L'huile de soja est néfaste pour le cerveau de la souris

Une nouvelle étude confirme que l'huile de soja est néfaste pour le cerveau des rongeurs et plus précisément pour leur hypothalamus. L'huile de soja est l'une des matières grasses végétales les plus consommées au monde derrière l'huile de palme. Pourtant, sa surconsommation présenterait un risque pour la santé, si l'on en croit le faisceau de preuves à notre disposition : corrélation avec des pathologies métaboliques chez les humains, nocivité probable chez l'animal et mécanisme biologique identifié. Une nouvelle étude parue dans la revue *Endocrinology* met en évidence que l'huile de soja serait intrinsèquement néfaste pour l'hypothalamus des souris, résultats qui viennent

s'ajouter à une expérience plus ancienne qui avait également démontré l'effet néfaste de l'huile de soja sur la signalisation insulinaire de l'hypothalamus.

L'huile de soja altère l'expression de certains gènes

On savait déjà que la consommation en excès d'huile de soja avait des conséquences néfastes sur la santé. Pour expliquer ce phénomène, des scientifiques étudient les effets de cette huile sur l'hypothalamus des souris dans le cadre d'un régime riche en graisse. Trois groupes de souris ont été formés, chacun consommant un type d'huile différent (huile de soja, huile de

soja dépourvu d'acide linoléique, huile de coco). L'huile de soja avec ou sans oméga-6 altère l'expression de plus de 100 gènes au sein de l'hypothalamus dont ceux associés à l'ocytocine, un neurotransmetteur important, corrélé à la dépression et à l'autisme lorsqu'il dysfonctionne. Cette étude permet de confirmer des soupçons déjà établis et de démontrer que ces effets sont indépendants de la teneur en oméga-6 de l'huile de soja. Enfin, on ne sait pas vraiment quel composé au sein de l'huile de soja cause tous ces dommages. Rappelons que dans un aliment on trouve en moyenne plus de 26.000 composés. Reste à trouver celui ou ceux (en combinaison) qui posent problème.

Crash d'un avion militaire à Oum El Bouaghi: Décès du pilote et de son assistant

Un avion militaire de type (SU-30) s'est écrasé, lundi soir, dans un lieu inhabité aux environs de la commune de Ain Zitoun dans la Wilaya de Oum El Bouaghi, causant le décès du pilote et de son assistant, a indiqué mardi le ministère de la Défense nationale dans un communiqué. "Lors d'un vol de nuit programmé hier lundi 27 janvier 2020, et aux environs de 22h00, un avion militaire de type SU-30 a fait l'objet d'un crash dans un lieu inhabité situé aux environs de Mechta Chimot à 16 kilomètres de la commune de Ain Zitoun dans la wilaya de Oum El Bouaghi en 5ème Région Militaire, causant le décès du pilote et de son assistant", a précisé le MDN. La même source souligne qu'à l'issue de ce terrible accident, le Général Major Chanegriha Said, chef d'Etat-Major de l'Armée Nationale Populaire par intérim adresse ses sincères condoléances aux familles des deux victimes et a ordonné l'ouverture immédiate d'une enquête pour élucider les causes et les circonstances de l'accident".



M'sila :

Le président de l'APC de Sidi Ameur et son prédécesseur placés sous contrôle judiciaire

Le juge d'instruction près le tribunal de Sidi Aïssa (wilaya de M'sila) a placé, lundi, sous contrôle judiciaire le président en exercice de l'APC de Sidi Ameur et son prédécesseur, ainsi que six autres élus de la même commune pour des faits liés à la corruption. Les présidents de l'APC de Sidi Ameur et les élus concernés sont inculpés de plusieurs chefs d'accusation dont "abus de pouvoir", "dilapidation de deniers publics" et "trafic d'influence". Le juge d'instruction près le tribunal de Sidi Aïssa a entendu 32 personnes, entre témoins et accusés dans ces affaires liées à la corruption, au cours d'une audience qui a duré plus de 10 heures. Au total, 28 présidents d'assemblées populaires communales de la wilaya de M'sila sont poursuivis en justice dans des affaires liées à la corruption.

Souk-Ahras:

Le propriétaire d'un centre commercial placé en détention provisoire et 3 anciens directeurs des Domaines sous contrôle judiciaire

Le juge d'instruction près le tribunal de Souk-Ahras a placé, lundi soir, un propriétaire d'un centre commercial situé dans la ville de Souk-Ahras en détention provisoire et 3 anciens directeurs des Domaines sous contrôle judiciaire, a révélé le procureur général près la Cour de Souk-Ahras, Belkheir Merabet. Le propriétaire du centre commercial a été placé en détention provisoire pour "profit d'influence d'agents d'une institution publique pour la conclusion d'un acte administratif" et "vol et rédaction délibérée de décisions attestant des faits erronés". Les 3 anciens directeurs des Domaines de Souk-Ahras ont été placés sous contrôle judiciaire pour "abus de fonction et refus d'accomplissement d'un travail en vue d'obtenir des indus avantages au profit d'autrui", "dilapidation de l'argent public pour l'intérêt d'autrui", "utilisation de la fonction pour suspendre l'application d'une décision de justice et entraver volontairement son application", "rédaction volontaire de décisions erronées", et "négligence flagrante induisant une perte de l'argent public". En plus des 3 anciens directeurs de wilaya des Domaines, 9 cadres de la même direction et le propriétaire d'un centre commercial situé au centre-ville de Souk-Ahras ont été présentés, lundi, dans le cadre de cette affaire, devant le juge d'instruction près le tribunal de Souk-Ahras pour Corruption.

Saisie de plus de 1,7 md de centimes en faux billets à l'Ouest de la capitale

Après l'extension de la compétence territoriale et en coordination avec le procureur de la République territorialement compétent, des mandats de perquisition des domiciles des suspects ont été délivrés, ce qui a donné lieu à la récupération un montant de 1,9 milliard de centimes et 34.000 euros ainsi que des téléphones portables et une arme blanche (un sabre samouraï), a-t-il poursuivi. Après finalisation des procédures légales, les mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République territorialement compétent, a conclu la même source.

El Tarf :

Saisie de 6.328 comprimés psychotropes à El Kala

Au total, 6.328 comprimés psychotropes ont été saisis sur la RN 44 reliant la wilaya d'El Tarf à celle d'Annaba par les services de la gendarmerie nationale. Exploitant une information faisant état d'un trafic de stupéfiants, les services de la gendarmerie ont appréhendé le suspect, un quinquagénaire, lors d'un point de contrôle à El Kala, a précisé la même source, soulignant que cette quantité de psychotropes a été retrouvée suite à une fouille minutieuse du véhicule de tourisme à bord duquel se trouvait le mis en cause. La même source a fait état également de la saisie du véhicule ayant servi au transport de la marchandise saisie. Poursuivi pour "possession et trafic de comprimés hallucinogènes à des fins de commercialisation", le prévenu a été placé en détention provisoire à l'établissement pénitentiaire de Ain Khayar par le juge d'instruction Opère le tribunal d'El Kala.

Tiaret:

Deux personnes arrêtées pour des faux billets d'un total de 687.500 DA

La brigade de recherche et d'intervention de la police judiciaire de Tiaret a procédé, dernièrement, à l'arrestation de deux individus impliqués dans la falsification de billets de banque d'un total de 687.500 DA, Agissant sur informations parvenues la semaine dernière faisant état de deux personnes en possession de faux billets destinés à la mise en circulation à Tiaret, les éléments de la brigade ont déclenché des investigations permettant d'arrêter, au niveau de la gare routière de Tiaret, deux personnes en possession de faux billets de 500, 1.000 et 2.000 DA (un total de 687.500 DA). Une enquête a été ouverte dans l'affaire et les domiciles des mis en cause ont été perquisitionnés avec la saisie d'un montant de 48.000 DA et d'une arme blanche. Soumis à l'expertise, ce montant s'est avéré en vrais billets. Les prévenus ont été présentés devant la justice et ont été écroués.

Accidents de la circulation: 35 morts et 1.139 blessés en une semaine



Trente-cinq (35) personnes ont trouvé la mort et 1.139 autres ont été blessées dans 995 accidents de la circulation enregistrés durant la période du 19 au 25 janvier au niveau national, selon un bilan établi mardi par les services de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya d'El-Oued avec 12 morts et 61 blessés, suite à 19 accidents de la route,

note la même source. Par ailleurs, les éléments de la Protection civile ont effectué, durant la même période, 16.482 interventions ayant permis la prise en charge de 16.120 personnes blessées et malades, ainsi que 946 autres interventions pour procéder à l'extinction de 532 incendies urbains, industriels et autres, selon le même bilan.

Ouargla :

Trois ans de prison ferme pour apologie d'activités terroristes

Une peine de trois (3) années de prison ferme a été prononcée hier par le tribunal criminel d'appel d'Ouargla à l'encontre de M.M (22 ans) pour "apologie d'activités terroristes". L'affaire remonte, selon l'arrêt de renvoi, au mois d'août 2018, lorsque les services sécuritaires ont découvert sur les réseaux sociaux une vidéo appartenant à une organisation terroriste

faisant l'apologie du terrorisme. L'enquête a révélé que le mis en cause avait repris sur sa page Facebook cette vidéo subversive d'environ 36 minutes, faisant l'apologie du terrorisme et appelant à l'insurrection contre l'Etat. Le représentant du ministère public avait requis, du fait de la gravité des faits, une peine de 10 ans de prison ferme, assortie d'une amende de 500.000 DA.

Mascara :

Un maçon meurt dans l'effondrement d'une habitation en cours de construction

Une personne exerçant l'activité de la maçonnerie a trouvé la mort dans un accident d'effondrement du toit d'une habitation en cours de construction dans la commune de Tizi (Mascara). Le chargé d'information, le lieutenant Tahar Mehenni a souligné que l'incident a eu lieu lundi aux environs de 18 heures où le toit d'une habitation, en cours de construction,

s'est effondré coutant la vie au maçon âgé de 50 ans. Les éléments de la protection civile se sont intervenus pour repêcher le corps de la victime, sous les décombres et le déposer ensuite à la morgue de l'hôpital "Meslem Tayeb" de Mascara. Les services de la gendarmerie nationale ont ouvert une enquête sur les circonstances de cet accident.

Alger:

Récupération d'un montant volé de 1,9 milliard de centimes et 34.000 euros



Les éléments de la Division Ouest de la Police judiciaire de la Sûreté d'Alger ont mis fin aux agissements d'une association de malfaiteurs et récupéré un montant vole de 1,9 milliard de centimes et 34.000 euros, a indiqué lundi le chef Brigade de lutte contre l'atteinte aux biens. Lors d'une conférence de presse animée au siège la Division Ouest de la Sûreté d'Alger, le lieutenant Bouguerra Abdenour a fait état du démantèlement d'une bande de

malfaiteurs de cinq (5) membres, dont des repris de justice, auteurs de plusieurs vols par effraction. Les investigations menées par les éléments de la Division, soutenus par différents moyens techniques et scientifiques, ont permis l'identification et l'arrestation du suspect principal, lequel a révélé l'identité des autres membres de ce réseau criminel activant dans plusieurs communes ouest d'Alger, a-t-il ajouté.

Le Monde

De l'administration

Quotidien National d'Information

**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST RESERVÉ
POUR VOS PUBLICITÉS**

Pour plus de détails contactez nous au :



023 95 70 70

Ou par Email au :



monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde

Fondation pour l'édition
et la publicité

EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNIK

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL
FONDATEUR

MME SEMROUNIK

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

REDACTEUR EN CHEF

A.SAUM

SEGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
023957070

COMPTE NUMERO

005001112145636147 BDL

ANEP TEL 021737128

021737128

FAX 021739559

DÉCISION

QUEST- CENTRE- EST

IMPRESSION

SA

Bataille économique

Les commerçants doivent se mobiliser en cette phase cruciale pour la gagner

Les commerçants "doivent se mobiliser" en cette phase cruciale "pour gagner la bataille économique", a souligné mardi à Oran le coordinateur du bureau de wilaya de l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA), Abed Mouad, lors des festivités marquant le 63e anniversaire de "La grève des 8 jours : 28 janvier-4 février 1957." "Les commerçants qui avaient montré, au monde entier par le passé, que le peuple algérien était uni autour de sa cause nationale pour arracher son indépendance, doivent aujourd'hui répondre au devoir national et se mobiliser en cette phase cruciale pour gagner la bataille économique", a déclaré Abed Mouad, dans une allocution lors de cet événement commémoratif, organisé au siège de l'Organisation nationale des grands invalides de guerre, soulignant que le syndicalisme est une "culture et un acte de conscientisation qui repose sur un socle de valeurs". La cérémonie marquant la commémoration du 63e anniversaire de la grève des 8 jours s'est déroulée en présence du wali d'Oran, Abdelkader Djellaoui, du président de l'Association des grands invalides de guerre, Abdenabi Haï, de représentants du bureau de wilaya de l'Organisation nationale des moudjahidine



(ONM), de membres de la famille révolutionnaire, de cadres de l'UGCAA, de la Direction du commerce de la wilaya et du Centre nationale de registre de commerce (CNRC). Des intervenants se sont relayés pour saluer le rôle joué par les commerçants durant la guerre de libération nationale, de même que le rôle de l'Armée nationale

populaire (ANP) et des services de sécurité dans la conservation de la stabilité du pays, appelant au "resserrement des rangs des commerçants pour affronter toutes les adversités et réaliser l'espoir des jeunes, celui de l'édification d'une Algérie nouvelle." "La grève des 8 jours observée par les commerçants algériens a été un tournant

décisif dans la lutte pour l'indépendance du pays, faisant échec à toutes les thèses colonialistes les qualifiant de bandes hors la loi", a déclaré Cheikh Mohamed dit Ould Arab, ancien détenu politique condamné par le tribunal des forces armées d'occupation à Oran, rappelant que les commerçants n'étaient pas épargnés des atrocités

commises par l'armée coloniale dont son père, un commerçant de son état condamné à 3 ans de prison avec sursis et privé de ses droits civiques. Le wali d'Oran, qui a retracé, pour sa part, le rôle des commerçants et artisans algériens durant la Révolution, dont une grève mémorable qui, malgré la répression, allait précipiter le cours des événements pour l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations unies (ONU), a appelé les adhérents de l'UGCAA à "fédérer leurs efforts autour d'un objectif commun, celui de participer activement à l'effort du développement national." Evoquant, au passage, le problème des livreurs de lait, il a qualifié cette situation de "préoccupante" car elle pénalise les enfants et les couches vulnérables, tout en invitant les directions du commerce et des services agricoles à élaborer un rapport circonstanciel qui sera transmis à l'ONU de droit pour trancher la question. Une rencontre devant avoir lieu ce mardi réunira les livreurs, les exploitants de quatre laiteries privées d'Oran et les représentants des laiteries du groupe "Giplait" pour débattre de la crise du lait qui prévaut, selon le directeur du commerce de la wilaya d'Oran, Ahmed Belarbi.

Valorisation des déchets

L'Ecole des hautes études commerciales de Koléa lance le projet de « l'Ecole verte »



L'Ecole des hautes études commerciales de Koléa (Tipasa) a lancé, hier le projet de l'"Ecole verte" qui en fait un "modèle" national dans le domaine. L'annonce de ce "projet pilote", à l'échelle nationale, a été faite en marge d'une Journée d'études sur la "gestion des déchets et le recyclage", organisée par l'établissement, en collaboration avec l'Agence nationale des déchets, et d'un nombre y d'organismes du domaine de l'environnement. "La mise en œuvre de ce projet s'étalera sur trois étapes. La première axée sur la sensibilisation, suivie de l'étape de l'élaboration d'études et de statistiques, puis le lancement de projets pour la rationalisation des dépenses", a indiqué le directeur de l'Ecole, le Pr. Hadir Abdelkader, dans une déclaration, en marge de cette opération. L'opportunité a donné lieu au lancement d'une campagne de boisement au niveau de l'Ecole des hautes études commerciales de Koléa, avec la participation de nombreux étudiants, parallèlement au lancement du "Challenge recyclage", également, destiné aux étudiants. Un "club

vert", une sorte de pépinière destinée aux amoureux de la nature et de l'environnement, a été, aussi, inauguré au niveau de l'école, outre l'installation de bacs pour le tri sélectif des déchets. Quant à la 2ème étape du projet, elle prévoit le lancement d'études de projets, avec la participation des étudiants de l'école, qui seront axées sur le recyclage des déchets, leur gestion, et leur valorisation en tant que projets écologiques dotés d'un impact socioéconomique, a expliqué le Pr. Hadir. Il a signalé que la 3ème étape du projet consistera dans la "signature de conventions avec des entreprises de recyclage de papier et de tout ce qui peut être valorisé comme déchet au niveau de notre établissement", a-t-il souligné. Il s'agira, par la suite, a-t-il ajouté de "doter l'école d'équipements photovoltaïques, pour la production de l'énergie solaire, qui va constituer une alternative" aux énergies classiques qui coûtent des sommes "considérables" au budget de cet établissement de l'enseignement supérieur, a-t-il relevé.

Mounir A

Promotion destination Algérie:

Réunions et ateliers programmés en présence d'un expert international

Une série de réunions et d'ateliers sera programmée au niveau du ministère du Tourisme de l'Artisanat et du Travail familial, afin de mettre en place une stratégie de marketing et de promotion pour le secteur avec la participation d'un expert international en marketing touristique et développement économique. Cette série de réunions et d'ateliers avec la participation d'un expert international en marketing touristique et développement économique, M. David Ward-Perkins, s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme de coopération entre le ministère du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et le Programme des Nations unies

pour le développement (PNUD). La mission de l'Expert, qui a entamé lundi une mission de travail de cinq jours en Algérie, s'inscrit également dans la perspective de la continuité du projet "Elaboration d'une stratégie de marketing et promotion de l'image de la destination Algérie". Elle aura pour objet d'étudier la composante et la spécificité de la destination touristique Algérie, afin de mettre en place une stratégie de marketing et de promotion pour le secteur du tourisme, de l'artisanat, et du travail familial. Plusieurs autres secteurs ministériels sont impliqués dans cette démarche, tels que le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la

Recherche scientifique, des Transports et des Travaux publics, de l'Agriculture et du Développement agricole et d'autres secteurs liés au développement du tourisme dans notre pays. En plus de ces partenaires, des cadres du ministère, des organismes sous tutelle, des opérateurs économiques, des partenaires sociaux, des journalistes, des professeurs chercheurs et d'autres acteurs dans le domaine seront présents à ces réunions de travail. A noter que M. Ward-Perkins a déjà travaillé en Algérie entre 1971 et 1972. Il est spécialisé dans le tourisme stratégique, ayant une solide expérience du monde économique, en particulier du marketing et de la stratégie de marque.

N.J

Conférence du Désarmement

Les efforts de la présidence algérienne salués à Genève

Les efforts de la présidence algérienne de la Conférence du Désarmement ont été salués, hier à Genève, par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations-unies (ONU), Antonio Guterres, saluant l'esprit de coopération imprimé aux travaux de la Conférence sous le "leadership actif" de l'Algérie. Les travaux de la Conférence du Désarmement se sont poursuivis à Genève, pour la deuxième semaine, sous la présidence de M. Rachid Belbaki, Ambassadeur, Représentant Permanent de l'Algérie à Genève. La réunion plénière organisée ce jour, a été marquée par un message du Secrétaire Général des Nations Unies, M. Antonio Guterres, prononcé par la Secrétaire Générale de la Confé-

rence et Directrice de l'Office des Nations Unies à Genève, Mme Tatiana Valovaya. Saluant l'esprit de coopération imprimé aux travaux de la Conférence sous le "leadership actif" de l'Algérie pour ramener cette conférence à son objectif initial en 2020", M. Guterres s'est dit "encouragé par le partenariat et la collaboration croissants entre les Présidents de la Conférence". Les délégations ont également salué les efforts de la présidence algérienne et émis le vœu que la Conférence puisse parvenir à des résultats positifs cette année. La présidence algérienne de la Conférence du Désarmement est entrée dans une phase active de consultations qu'elle mène, depuis l'entame des travaux de cette session, le 21 cou-

rant, auprès des délégations et des groupes régionaux pour bâtir du consensus recherché depuis des années, afin de permettre à la Conférence de reprendre ses travaux en tant qu'unique instance multilatérale de négociation d'instruments internationaux dans le domaine du désarmement. À ce titre, plusieurs délégations ont apprécié le fait que les six Présidents successifs de la session en cours ont abouti, sous la présidence de l'Algérie, à la présentation à la Conférence d'un projet commun de programme de travail. La présidence de la Conférence du Désarmement, sera assurée au cours de la 86ème session de 2020, successivement, par l'Algérie, l'Argentine, l'Australie, l'Autriche, le Bangladesh, et le Belarus.

Le Monde

De l'administration

Quotidien National d'Information

**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST RESERVÉ
POUR VOS PUBLICITÉS**

Pour plus de détails contactez nous au :



023 95 70 70

Ou par Email au :



monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde

Fondation pour l'édition
et la publicité

EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNIK

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL
FONDATEUR

MME SEMROUNIK

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

REDACTEUR EN CHEF

A.SAUM

SIEGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
023957070

COMPTE NUMERO

005001112145616147 801

ANEP TEL 021737128

021737128

FAX 021739559

DIVISION

QUEST- CENTRE- EST

IMPRESSION

SIA

Présidence

Le Président de la République signe le Registre d'or du MDN

Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, chef suprême des Forces Armées, ministre de la Défense nationale a effectué, hier une visite au siège du ministère de la Défense nationale (MDN) à Alger. À son arrivée, le Président Tebboune, a été accueilli par le Général-Major Saïd Chanegriha, chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire (ANP) par intérim. Au terme de l'exécution de l'hymne national, les honneurs militaires ont été rendus au Président de la République qui a salué ensuite les Commandants des Forces, chefs de départements de l'Armée nationale populaire (ANP) et le Commandant de la première région militaire, le Général-Major Ali Sidane. Le Président de la République a, par la suite, présidé une réunion de travail, à l'entame de laquelle, le Général-Major Saïd Chanegriha a prononcé une allocution de bienvenue à l'adresse du Président Tebboune. "Nous sommes pleinement déterminés à appuyer et soutenir vos nobles démarches visant à développer le pays dans divers domaines et sur tous les plans, en concrétisation des ambi-

tions et aspirations légitimes de notre peuple vaillant". Le Président de la République a suivi, ensuite, deux exposés présentés respectivement par le Secrétaire général du MDN, le Général-Major Abdelhamid Ghriss et le chef du département emploi-préparation, le Général-Major Mohamed Bachar. A cette occasion, le Président Tebboune a prononcé une allocution suivie par les cadres et les éléments de l'Armée nationale populaire (ANP) par visioconférence au niveau des Commandements des forces des six régions militaires, secteurs opérationnels et grandes unités. Au terme de sa visite, le Président de la République a signé le Registre d'or du MDN.



Le sport en deuil

Décès de l'international de Kick boxing Ismail Mahieddine dans un accident de la circulation

Le jeune international algérien de kick boxing, Ismail Mahieddine, est décédé lundi soir dans un accident de la circulation sur l'autoroute Est-Ouest dans la région d'Oued Rhiau (Relizane). L'accident est survenu alors que Mahieddine se serait assoupi au volant, provoquant une collision avec un camion qui était sur le bas-côté. Le natif de Maghnia dans la

Wilaya de Tlemcen avait remporté plusieurs titres nationaux (juniors, seniors) et internationaux en décrochant des titres africains et arabes de la catégorie (-63 kg) en 2017 et 2018. Mahieddine (23 ans) avait également remporté plusieurs combats dans des meetings internationaux, amateur et professionnel. L'entraîneur national, Rabah Zeghraba, s'est dit très triste de la perte d'un grand champion à la

fleur de l'âge. "Mahieddine était un champion dès son plus jeune âge. Il était sérieux dans les entraînements et avait l'objectif de décrocher son diplôme de conseiller en sport de l'Université de Delly Brahim (Alger). Je transmets mes sincères condoléances à sa famille. L'enterrement du défunt a eu lieu hier après la prière d'Al Asr dans la commune de Souani dans la Wilaya de Tlemcen.

Soutien et de fraternité avec le peuple libyen

Le Comité algérien installé

Le Comité algérien de soutien et de fraternité avec le peuple libyen (CSFPL) a été installé dimanche au siège de l'Union du Maghreb arabe (UMA) à Alger. Le Comité qui vise à "aplanir les divisions entre les frères libyens et amorcer une réconciliation nationale posant les fondements d'une Libye nouvelle", est présidé par le moudjahid, Mohamed Taher Abdeslam, et compte parmi ses membres le professeur de droit public à l'université d'Alger, Dr. Salah Hakimi, le président de l'association "Machal Echahid", Mohamed Abbad, l'officier supérieur de

l'ANP à la retraite, Larbi Cherif Abdelhamid, l'historien, Mohamed Lahcen Zghidi. L'installation dudit Comité intervient dans le cadre des efforts "visant à jeter les passerelles de communication et de solidarité avec le peuple libyen frère" et à réaliser une réconciliation nationale posant les fondements d'une Libye nouvelle, reposant sur l'unité de ses enfants, une Libye où tous les libyens jouissent de la sécurité et d'une vie décente». Le Comité a ajouté, par ailleurs, que son action s'inspirera "des principes algériens consacrés et enracinés dans ses traditions et sa diplomatie", exprimant son entière disposition à

mener une action complémentaire pour atteindre les objectifs supérieurs communs et prometteurs.



Le Président Tebboune observe une minute de silence à la mémoire des deux pilotes

Le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, Chef suprême des Forces Armées, ministre de la Défense nationale a observé, mardi, lors d'une visite effectuée au siège du ministère de la Défense nationale, une minute de silence à la mémoire des deux victimes du crash de l'avion militaire survenu à Oum El Bouaghi et à la mémoire du défunt moudjahid Ahmed Gaïd Salah. A l'entame de son allocution prononcée devant le Général-Major Saïd Chanegriha, chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire (ANP) par intérim, les commandants des forces, les chefs de départements de l'ANP, et le commandant de la première région militaire, le Général-Major Ali Sidane, et diffusée, via visioconférence, aux cadres et éléments de l'ANP, le Président Tebboune a demandé d'observer une minute de silence à la mémoire du regretté Ahmed Gaïd Salah». Il a demandé également d'observer une minute de silence à la mémoire des deux pilotes martyrs décédés dans le crash de l'avion militaire survenu dans la nuit de lundi à mardi à Oum El Bouaghi.

Coronavirus: Le Président Tebboune ordonne le rapatriement immédiat des Algériens établis à Wuhan

Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a instruit mardi les institutions gouvernementales de prendre les mesures nécessaires pour "le rapatriement immédiat" des membres de la communauté nationale établie dans la ville chinoise de Wuhan, où est apparu le nouveau coronavirus, a indiqué un communiqué de la Présidence de la République. "Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a instruit, mardi 28

janvier 2020, les institutions gouvernementales concernées de prendre les mesures nécessaires au rapatriement immédiat des 36 membres de la communauté nationale établis dans la ville de chinoise de Wuhan, en majorité des étudiants, en mettant en place toutes les mesures préventives indispensables en pareille situation", précise le communiqué. "Cette décision intervient en application des engagements du Président de la République relatifs à la protection et à l'accompagnement de la communauté nationale à l'étranger et à une prise en charge rapide de leurs préoccupations, notamment en pareilles circonstances", conclut le document.

Organisation mondiale de la famille

Une délégation de l'APN prend part à Tunis

Une délégation de l'Assemblée populaire nationale (APN) a participé hier à Tunis à une réunion sur les objectifs de l'Organisation mondiale de la famille. La réunion s'inscrit dans le cadre des préparatifs du sommet mondial de la famille prévu à Tunis le 13 mai 2020 sur la même thématique. La réunion verra la participation de représentants de plusieurs organisations maghrébines, des ministres des secteurs concernés, de parlementaires maghrébins et d'académiciens s'intéressant aux questions de la famille. La délégation de l'APN sera composée du président du groupe parlementaire algérien et président du Conseil consultatif de l'Union du Maghreb arabe (UMA), Abdelyamine Boudaoud, de la vice-présidente Bedra Ferkhi et de la présidente de la commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la formation professionnelle, Akila Rabhi.

Télévision nationale Djerad présente ses "sincères condoléances" aux familles des deux victimes

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a présenté ses "sincères condoléances" aux familles des deux victimes du crash d'un avion militaire, survenu lundi soir dans la wilaya d'Oum El-Bouaghi, indiquent mardi les services du Premier ministre dans un communiqué. "A la suite du tragique accident d'un avion militaire survenu dans la nuit de lundi dans la wilaya de Oum El Bouaghi et qui a entraîné la mort dupilote et de son assistant, le Premier ministre, Monsieur Abdelaziz Djerad.